ISSN 0245-9507

N° 302 – 12 F
FÉVRIER 1989

Aujourd'hui, être libre c'est être informé

le peuple breton

DOSSIER : DES MILLIARDS POUR L'UNIFORMISATION CULTURELLE

ÉCONOMIE : ON CENTRALISE

1789 : UNE AUTRE VISION DES FAITS



POBL VREIZH

De RBO à l'emploi : L'offensive centraliste

Au-delà du caractère provocateur et des réactions événementielles, on n'a peut-être pas suffisamment saisi l'importance de la phrase lancée, au milieu de propos méprisants, par D. Hamelin, directeur des radios locales décentralisées de Radio France : « RBO n'existe plus, c'est désormais Radio-France-Bretagne Ouest » (voir PB/PV de janvier, p. 16).

Cette apostrophe d'apparence anodine, du moins dans le contexte où elle était placée – car il y avait en fait des attaques directes et quasiment racistes à l'égard des Bretons dans l'ensemble du propos – a un contenu politique plus lourd qu'il n'y paraît au premier abord.

En effet, par rapport à toutes les tensions observées ces dernières années en Bretagne, dans les domaines de la culture et de la communication, cette déclaration marque un changement qualitatif qui nous amène loin en arrière, et qui nous amène aussi à réfléchir au-delà des domaines de la culture et de la communication, à la liaison entre le culturel et la politique, et aussi à l'économique et au social.

Jusqu'à 1984, combats et concessions

Il y a changement qualitatif parce que ce qui avait été observable ces derniers années, c'était des poussées populaires qui entraînaient des reculs, des concessions de la part des partis français, souvent poussés par leurs représentants locaux. Les concessions des pouvoirs publics ne permettaient cependant pas de crier victoire parce qu'elles étaient limitées par une application restrictive des textes et des promesses.

Ainsi, la prise en charge d'une partie des postes d'enseignants de Diwan par l'Etat – succès incontestable – a vu son application différée. La progression des classes bilingues de l'enseignement public a été constamment freinée par une mauvaise volonté d'une partie de l'administration (postes tranformés en 1/2 postes, créations retardées ou refusées malgré l'ampleur de la demande). La création de RBO-RBI en 1983, avec une bonne dose de bilinguisme et d'autonomie a été vite amoindrie par un contrôle croissant de l'administration centrale et une volonté systématique de standardisation.

Dans d'autres domaines, on a vu la loi de décentralisation – criticable mais positive –, obtenue par la même poussée populaire, limitée dans son application et par une nouvelle poussée centraliste, dont témoignent clairement de nombreux décrets. A titre d'exemple, citons une partie du décret 88 1037 du JO du 15 novembre 1988, sur les bibliothèques municipales.

L'offensive centraliste

Eloquent, non ? Cette fois, ce n'est plus une contre-offensive centraliste, c'est une offensive. Il s'agit, sur simple décision du centre, de barrer les possibilités d'expression hétérodoxes, différentes. En ce qui concerne RBO, il y a une fracture observable aujourd'hui entre la perception des gens, qui continuent à dire RBO (RBI) et le contrôle exercé au sein de la station où la nouvelle appellation est visiblement obligatoire. RBO/RBI est née à l'époque où l'expression se libérait par les radios locales. L'évolution a laminé les plus engagées, les plus intéressantes – dont il ne subsiste que quelques unités – au bénéfice des radios franchisées qui relaient des programmes parisiens et n'ont qu'une activité commerciale. La conclusion qu'en tire Radio France, c'est qu'il n'est plus nécessaire de permettre une expression locale, avec une exception, la langue bretonne, dont la suppression provoquerait justement une levée de boucliers qui irait bien au-delà de la seule frange « mouvement breton ». Ne peut-on observer une évolution parallèle à FR3 où le centre s'empare des bonnes tranches horaires.

D'autre part, ce n'est pas un « politique », c'est un fonctionnaire qui est venu à Quimper, faire cette déclaration hautement politique. N'est-ce pas là l'image même de la *bureaucratie triomphante.*

La fin des décentralisations et de la politique d'aménagement du territoire – voir le constat, déjà évoqué, de J. Voisard –, la création concentrée des emplois tertiaires nouveaux dans la région parisienne depuis que Fabius a supprimé le dernier obstacle légal, l'affectation accrue du budget culturel hexagonal vers Paris, les investissements des entreprises étatisées dans les zones déjà favorisées, aggravent encore les disparités régionales d'emplois et de revenus, dans le silence complice de tous les partis politiques hexagonaux.

Ne voit-on pas un parti politique majeur se faire épauler, pour capter un maximum de voix, par trois chanteurs bretons de renom, tout en s'efforçant de réduire au minimum

Hervé Debois à la tête de RBO

Le coup de gueule de Daniel Hamelin

OF/6-12-88

la représentation des courants politiques progressistes au sein du conseil municipal nantais. Et la tête de liste socialiste se contente, au parlement, d'une question écrite des plus faibles pour réclamer une amélioration du sort de la culture bretonne. Deux attitudes-alibi alors que l'on a besoin d'une action résolue sur le terrain breton. C'est pour cette action résolue et nécessaire que l'UDB essaiera, avec notre soutien, de faire élire, le 12 mars, un maximum de conseillers municipaux. Car, on l'avait peut-être oublié, le terrain politique ne peut être délaissé sans dommage par les Bretons. Dès que la pression qu'exercent les Bretons se fait moindre sur le plan politique, les acquis culturels sont menacés. D'où l'appel que nous vous adressons : constituons ensemble la force politique dont le peuple breton a besoin !

U.D.B.

Photo de couverture : Le Quartz à Brest (photo Le Progrès)

SOUSCRIPTION

La liberté oubliée

L'efficacité de votre aide nous permet cette parution régulière depuis un quart de siècle qui étonne tant les journalistes professionnels. En nous aidant, vous devenez un véritable **ami du *Peuple Breton/Pobl Vreizh*** et de la liberté d'information, si menacée en cette année du « Bicentenaire », et si peu évoquée.

Sur votre bande d'abonnement, vous pouvez lire à côté du numéro d'abonné (par exemple 1788), le numéro d'échéance. Tous ceux qui ont le numéro 302 reçoivent le dernier numéro de leur abonnement avec le *PB*-302 de février. En se réabonnant rapidement, ils nous évitent des relances coûteuses et sont sûrs de ne pas voir le service interrompu. Trugarez !

Y. Billon, Ergué-Gabéric (20) ; R. Capitaine, Plabennec (80) ; M. Guégan, Lorient (20) ; P.H. Prunet, Nevez (120) ; J.P. Salaün, Orsay (30) ; J.C. Le Mestralan, Nantes (20) ; Mme Alonso, Cherel (20) ; J.C. Cassard (25) ; J.-Hervé Creil (8) ; G. Priol (32) ; Noëlla Diquella, Penmarch (120) ; C. Le Roc'h, Riantec (30) ; G. Le Strat (20) ; A. Le Caroff, Colpo (80) ; L. Cosquer, Paris (20) ; J.Y. Le Goas, Treillières (50) ; J.L. Blivet (30) ; P. Girard, St-Brieuc (80) ; Y. Riou, Blain (130) ; P. Laurent, Brest (80) ; H. du Baudiez, L'Hermitage (20) ; R. Lostanlen, Carhaix (30) ; G. Cotten, Le Saint (8) ; Adolphe Baron (380) ; F. Montfort, Brest (80) ; R. Le Guellec, St-Brieuc (80) ; R. Daniélou, Nantes (30) ; F. Lemoigne, St-Malo (30) ; M. Drouelle, Yerres (30) ; M.C. Leux, Merdrignac (30) ; Y. Nicolas, Vigneux-de-Bretagne (30) ; M. Nicolas, Pacé (5) ; M. François, St-Sébastien (80) ; J.P. Gouillou, Brest (30) ; L. Le Guillouzer, Trégastel (30) ; M. Jégouzo, Nantes (30) ; P. Lanoë, Chanteloup (60) ; J.Y. Le Braz, Grâces (30) ; M. Le Roy, Asnières (60) ; E. Mabile, St-Julien (80) ; G. Mahé, Vannes (80) ; J. Loric, Plescop (30) ; J.P. Kemener, Pont-de-Buis (30) ; L. Cevaer, Daoulas (20) ; J. Salaün, Locunolé (30) ; Y. Jardin, Douarnenez (80) ; P. François, Ploudamézeau (30) ; G. Le Scoul, Larmor (50) ; J. Le Corre, Quimper (30) ; P. Corcuff, Rohan (30) ; J. Corbel, Hyères (30) ; Y. Le Berre, Fontenay (30) ; C. Le Berre, Tréguier (30) ; Y. Guillou, Penmarc'h (220) ; J.P. Lamade, St-Laurent (20) ; E. Cosson, Nantes (80); Total 2e liste : 3.103. Total 89 : 4.166 F.

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB ?

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex.

En guise de sommaire

Après un Edito sur la recentralisation et des derniers avis sur le *PB/PV* (p. 4), **nous montrons que *Ça bouge en Bretagne*** (p. 6) **avec Atouts-Bretagne, An Here et l'Institut culturel. Trois témoignages montrent l'utilité d'avoir des élus municipaux** (p. 10).

Dans un copieux dossier culturel, nous présentons *le bilan de la politique culturelle centralisée* (p. 8) **et la *programmation culturelle* des grandes villes bretonnes** (p. 17). **Suivent l'analyse et les *propositions* d'un groupe de militants culturels bretons** (p. 18) **et la présentation d'un projet récent du PCF.**

Peuples du monde* (Palestine, Pays Basque) précède** (p. 20) **nos *rubriques culturelles (p. 22). **Courrier et tribune libre sont présents** (p. 26). **4 pages variées constituent le *Pobl/Vreizh* du mois** (p. 12-15).

24 heures sur 24 : INFOS SUR LE MINITEL : 3614 - UBD (envoi)

Je m'abonne — le peuple breton

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE .....

- Souscrit un abonnement ☐ un réabonnement ☐
  - ordinaire : 120 F (1)
  - de soutien à partir de 140 F (1)
  - étranger : 150 F (1)
  - étranger par avion : 180 F (1)

  à partir de N° ..... inclus.
- Ci-joint le règlement par :
  - chèque postal (1)
  - chèque bancaire (1)
  - mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS OU VOS AMIS... ET RECEVEZ NOTRE PENDULETTE (p. 28)

NOM	NOM .....
Prénom	Prénom .....
Adresse	Adresse .....
a fait l'abonnement à 120 F (chèque joint)	**est à abonner au P.B. recevra le P.B. pendant 3 mois (gratuit)**

Partisans de la réunification de la Bretagne Aidez ceux qui construisent en Loire-Atlantique !

Des discours, on en entend. Des actes, c'est plus rare. Ça y est : l'**UDB a acheté son siège national, 21 rue de Coulmiers, à Nantes.** Il reste, chaque mois, à payer les remboursements d'emprunt. Les adhérents de l'UDB y contribuent, par leur cotisation. Vous, qui n'en êtes pas, aidez le parti politique breton qui investit et s'investit en Loire-Atlantique, dont il renforce ainsi l'appartenance bretonne. **Un don,** quel que soit son montant, contribuera à une meilleure implantation du mouvement politique breton dans notre principal département. Adressez vos dons à : UDB, BP 215, 44007 Nantes.

DEUG de breton
Tous à St-Brieuc
le 4 février à 15 h

Contre un interdit professionnel

Le 26 janvier, Sey Goglin, employé des chèques postaux, militant de SAB, déjà condamné par la justice à la suite de barbouillages de panneaux routiers devait comparaître devant un conseil de discipline et risque une suspension professionnelle de six mois : il est inacceptable qu'il puisse être ainsi sanctionné au niveau de l'emploi pour des actes relevant d'un engagement en quelque sorte politique.

« AMBITION »



Une part de l'ambition d'un journal vient de son titre. Celui-ci positionne le journal, détermine pour une part le choix des lecteurs, oriente le contenu, guide l'équipe rédactionnelle...

« Le Peuple Breton », en s'intitulant ainsi, s'ouvre à des centaines de milliers de lecteurs, se trouve devant l'ensemble des champs d'action qui vivifient la Bretagne avec les milliers d'acteurs qui la font respirer au quotidien.

Il est certain qu'entre ce potentiel et la réalité commerciale du journal, il y a une distance.

Personnellement, ma préoccupation est de m'informer des situations et évolutions qui animent la Bretagne, et à ce titre, je lis « Le Peuple Breton » comme plusieurs mensuels, hebdos et quotidiens.

Bien entendu, les analyses développées dans chacun de ces périodiques – même dans ceux réputés être sans opinion – sont inhérentes à la sensibilité des auteurs rédacteurs. Quoi de plus normal !

En fonction de la sienne, le « Peuple Breton » exprime son analyse, fait part de ses avis. En tant que lecteur, je réagis avec la mienne. C'est bien souvent le début d'un débat interne personnel, une confrontation d'opinions, dans tous les cas, un enrichissement. Lorsqu'un journal y parvient, il me semble déjà qu'il ait atteint une de ses ambitions.

Les polémiques ne le permettent pas, et elles sont dans ce sens inutiles. Les enquêtes, analyses étayées de données ou statistiques objectives et irréfutables (l'empire agro-alimentaire breton) (1), les interviews (Claude Hagège, Mgr Favé) (1), atteignent cet objectif. L'ensemble du peuple breton, au sens identitaire, cette fois, et les autres, auraient tout intérêt à avoir connaissance de tels sujets et de leur contenu.

Je suis devenu lecteur du journal au travers de mon engagement culturel, c'était le militant qui souscrivait. Aujourd'hui, le militant que je reste ne se satisfait plus de revendications, de simples débats d'idées, de discours – déphasés, de polémiques fratricides. Ni l'amertume, ni l'agressivité ne sont bonnes conseillères.

D'ailleurs, militant a, dans mon esprit, une signification qui me gêne. Est-ce parce que le vocable a été dévoyé par le mouvement breton lui-même ou tout simplement par notre société contemporaine via les médias interposés ? J'ai une sensibilité, une conscience, des certitudes, des doutes aussi, des objectifs et, avec tout ceci, j'agis.

Être acteur, entrepreneur, non plus parler exclusivement de l'architecture et de la qualité des matériaux, mais ouvrir le chantier. L'action mobilise, le chantier rassemble les hommes. Il est possible, à partir de ce moment-là, de progresser ensemble et si des difficultés surviennent, des murs, des étages, voire l'immeuble, seront achevés. Des faits irréfutables, des actions irréversibles auront été commis. Le militantisme d'il y a simplement 10-15 ans me semble révolu : trop de choses se sont modifiées dans notre environnement culturel-socio-politico-économique, pour ne pas aussi évoluer. C'est un devoir. Je ne milite plus. Je travaille ou je collabore à des actions. J'assume des responsabilités, avec des compétences, je me forme, j'informe, j'explique, je rassure, je rassemble, je crie, je valorise et me valorise.

Individuellement ou collectivement dans leurs organisations, les Bretons doivent être ambitieux. Ils doivent l'être surtout et avant tout pour la langue. C'est aussi la responsabilité de la presse que d'y participer et on peut espérer que le P.B. saura prendre une part active dans cette grande campagne.

Bon anniversaire et rendez-vous peut-être à nouveau dans un quart de siècle !

André LAVANANT
Ancien président de Diwan

(1) Pour prendre des sujets récents.

D'un lecteur émigré

Je profite de cette correspondance pour vous souhaiter un sincère bloavezh mat ! et vous remercier du fac-similé de l'acte de naissance du *PB* qui était joint au numéro 300.

Ledit numéro a d'ailleurs été pour nous, émigrés (je parle de mon épouse et moi), un plaisir des yeux ; imaginez ce que peut représenter pour le déraciné le drapeau de son pays... Je sais, beaucoup disent que les emblèmes, symboles et autres choses, « c'est dépassé, même patriotard – avec un d – voire réac » ; j'aimerais que ces grands penseurs me disent ce qu'ils ont été capables de réussir à partir de leurs belles théories et l'absence de « signes de ralliement ».

Comme Celtes, nous sommes rêveurs ; c'est-à-dire combien nous attachons d'importance au concret et à l'évocation de certains symboles. Cela va, pour nous, jusqu'à favoriser, systématiquement – mais à qualité égale et à prix sensiblement équivalent – les produits qui viennent de « chez nous », dès lors que nous pouvons les distinguer, dans la masse de ce qui est proposé au chaland, grâce au triskel, au nom bretonnant, à l'hermine ou au drapeau. Etes-vous certains que chacun, parmi nous, en fait autant ? N'y aurait-il, à ce niveau bien terre-à-terre, à inciter, convaincre ?

Pour avoir longtemps été Bretons inconsciemment, nous savons qu'il faut beaucoup d'images qui s'incrustent dans l'œil, la mémoire, pour un jour réagir : s'étonner, chercher, comprendre et dire, pastichant un célèbre détective de l'étrange lucarne : Ma Doué, mais c'est bien sûr... ! C'est comme cela que nous sommes redevenus ce que nous étions et n'aurions jamais dû cesser d'être.

A l'intérêt de vous lire, peut, nous semble-t-il, s'ajouter le plaisir. Parfois la mise en page du *PB* nous agace : trop de suites à d'autres pages, trop d'articles casse-croûte (seuls les militants endurcis ont la digestion pour)... Le journal est-il plutôt destiné à des convaincus, des militants ou à des déracinés ou des paumés comme nous à qui il faut redonner leur conscience, leur fierté ? Je sais, la synthèse est plus difficile que le discours... tiens, je m'aperçois que je fais long...

Au moins êtes-vous l'honneur de notre peuple. Le seul fait que vous existiez et vous battiez, est pour nous la meilleure assurance-vie.

Amitiés, chers compatriotes !

Jord LE PESK

La chronique du professeur Botoku

Les patrons : débauche super star

Dans un souci d'information ouverte, le *PB* fait connaître à ses lecteurs ce qui se passe de Brest à Nantes, en passant par Tokyo. Ainsi nous donnons parfois la parole à l'abominable meilleur économiste japonais, le professeur Botoku, le Dracula du Yen, qui s'exprime ici en toute liberté.

J'ai licencié ma secrétaire. Motif : elle a perdu un hebdo français publié cet été que je voulais conserver, car il m'a fait chaud aux tripoux ! On y évoquait les candidats à une école de commerce qui, à la question, « quelle est la qualité principale d'un patron » répondaient : « son aptitude à licencier du personnel »... Alors que les profs eux-mêmes, pourtant bien intégrés au folklore Fabius-Tapie-Balladur, s'abandonnaient aux images sirupeuses classiques : le dynamisme, l'imagination, la disponibilité, les contacts humains.

Amis réalistes, quels progrès depuis les folies de mai 1968 et la guimauve rose de 1981 ! La France qui gagne, celle de l'entreprise de catch (!) va enfin aller de l'avant vers l'Europe du capital-flamboyant ! Avec les jeunes qui réclament au maximum l'effet matraque de la rigueur.

Quand je pense que certains ne voyaient pas l'intérêt pour nos amis les requins de la finance de mettre le grappin sur les moyens d'informations ! Bouygues à la Une, Hersant à la Cinq, la pub partout pour canaliser plus. Sans parler des méthodes pour bien recruter ceux qui causent dans le poste et écrivent dans la presse. Il fallait le faire, on l'a fait ! Laissons aux esprits demeurés les méthodes brutales et trop peu discrètes du lavage de cerveau individuel. Soyons cool. Ces braves gens demandent qu'on leur botte le cul. Allons-y, mais créons la demande !

L'année 1989 s'annonce très bien. Le PS va réunir toute la gauche sur des listes de droite. Il a raison ! Chantons la Carmagnole avec le peuple. La TVA baisse sur les produits de luxe, les entreprises multiplient leurs bénéfices et les salaires stagnent. Tout va pour le mieux pour les gens puants.

Chiche !

Ty Polis revient...

On se souvient du projet délirant du notable Cointat, vivement critiqué au Conseil régional, qui consistait à racheter et à démonter maisons, chapelles et, pourquoi pas, calvaires, dans l'ensemble de la Bretagne, pour créer un vrai « faux village breton », près de Fougères. Le tollé (PB juin 87) avait fait reculer les promoteurs. Ils recommencent plus discrètement au même endroit, en remontant une maison de la bourgade proche de la Bazouges-du-Désert. Les travaux sont commencés depuis juillet, à Parcé. « Des options d'achat ont été prises sur cinq autres maisons », déclare le député RPR, qui fixe l'objectif minimum è 35 et le rythme à 3 par an. uand on sait le nombre de constructions anciennes en péril appartenant à des propriétaires peu argentés, on mesure les risques qu'il y a de voir des éléments du patrimoine séparés de leur environnement naturel, architectural, culturel et humain pour être rassemblés dans un parc à touristes. Vigilance, donc

Quand le maire est dans le collimateur du syndicat d'Edmond et des autres à Lorient

Déjà en septembre 1988, la CFDT refuse de participer au colloque de « Démocratie 2000 » dont l'un des responsables est le député-maire de Lorient !

Le syndicat avait expliqué, le débat « société civile et politique » peut être très intéressant, mais il y a manifestement parfois un monde entre la démarche purement intellectuelle et la pratique au quotidien »...

A propos des centres sociaux, de nombreuses prises de position et greve de la CFDT montrent que les relations vont plutôt se dégradant.

En s'éloignant des centres, le social démago se rapproche du centre.

La dernière, c'est que contrairement à l'avis de son bureau municipal et des syndicats CGT et CFDT, il vient de donner l'autorisation d'ouverture de grandes surfaces un dimanche.

Encore un qui marque des points, à droite.

Y.Q.

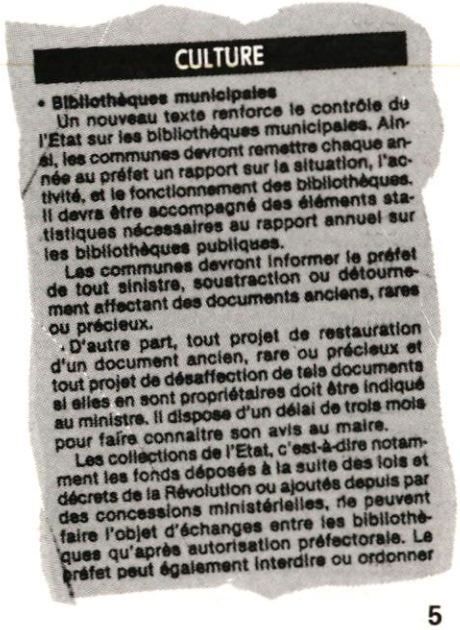
LA DÉCENTRALISATION : une grande illusion !

Pour l'UDB, décentralisation rime avec démocratie ! c'est-à-dire que la décentralisation doit permettre à un plus grand nombre de participer aux décisions et à toutes les décisions !

Elle doit éviter que des petits « Napoléons » usurpent le pouvoir.

« La décentralisation démocratique » n'est certainement pas l'acte de remplacer le préfet par un président de Conseil général ou de distribuer des compétences ou des charges tout en gardant les cordons de la bourse, ou encore de sortir des lois sur le contrôle des bibliothèques municipales (cf. texte ci-dessous).

R.P.



CULTURE

• **Bibliothèques municipales**

Un nouveau texte renforce le contrôle de l'Etat sur les bibliothèques municipales. Ainsi, les communes devront remettre chaque année au préfet un rapport sur la situation, l'activité, et le fonctionnement des bibliothèques. Il devra être accompagné des éléments statistiques nécessaires au rapport annuel sur les bibliothèques publiques.

Les communes devront informer le préfet de tout sinistre, soustraction ou détournement affectant des documents anciens, rares ou précieux.

D'autre part, tout projet de restauration d'un document ancien, rare ou précieux et tout projet de désaffection de tels documents si elles en sont propriétaires doit être indiqué au ministre. Il dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître son avis au maire.

Les collections de l'Etat, c'est-à-dire notamment les fonds déposés à la suite des lois et décrets de la Révolution ou ajoutés depuis par des concessions ministérielles, ne peuvent faire l'objet d'échanges entre les bibliothèques qu'après autorisation préfectorale. Le préfet peut également interdire ou ordonner

Cette rubrique occasionnelle nous permet de rendre compte d'initiatives intéressantes ou prometteuses, et d'échapper ainsi au murmure des lamentations. « Le Lagon Bleu », Stumdi, et beaucoup d'autres précèdent, ce mois-ci, An Here, Atout Bretagne et l'Institut culturel.



Atouts Bretagne

Une revue bretonne consacrée aux sciences et technologies en examinant leur impact sur le développement de la « région », c'est nouveau et cela correspond bien à l'information que nous avions donnée dans le PB 300, sur l'avancée de la recherche. Certains se sont étonnés de voir ce développement de la recherche en Bretagne mis au premier plan par une formation autonomiste, alors qu'il s'agit souvent de simples décentralisations. Le numéro 1 d'« Atouts Bretagne » est déjà un élément de réponse.

Une revue scientifique grand public

Ce trimestriel, édité par l'Association bretonne pour la recherche et la technologie dont le directeur est J. Le Mézec, responsable du CNET B à Lannion, se veut ouvert aux sciences et aux technologies en étudiant leur impact sur le développement de la Bretagne, Loire-Atlantique comprise. Le projet doit beaucoup, aussi, au journaliste professionnel qui dirige la rédaction, Yvon Rochard, que l'on connut, naguère, au « Canard de Nantes à Brest ». Ce littéraire — sociologue de formation — veut aider les scientifiques a vulgariser leurs recherches, à mieux communiquer avec le monde extérieur, c'est-à-dire les élus, le grand public cultivé, les étudiants, enseignants, techniciens et autres. Le premier numéro est, à un article près, aussi accessible que « Science et Vie », et aborde des domaines très variés : l'histoire (les pôles de développement bretons avant la Révolution), l'environnement, avec la prolifération d'un roseau marin sur nos côtes, la biologie agricole, la pêche, la sociologie avec une étude du profil de l'ingénieur actuel.

Technopoles

Le dossier porte sur le phénomène des technopoles (Rennes-Atalante, la zoopole de St-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes, Lorient, Le Trégor). Nantes-Atlantique est annoncé pour le prochain numéro. La « quasi-totalité des villes disposant d'un potentiel universitaire et de recherche, distantes de plus de... 3 heures de Paris, ont lancé des opérations technopolitaines », lit-on.

Ouest = danger

Au total, un numéro 1 prometteur, agréable à feuilleter — la couleur est souvent présente. Cette information supplémentaire sur la Bretagne pourrait bien être un atout, si l'éditeur ne cède pas à la tendance, si forte actuellement dans les milieux dirigeants français, de diluer ce qui est breton dans un ouest français indéfini, disparate, et trop divers dans ses situations et ses intérêts, pour être le cadre d'une véritable volonté collective, d'une conscience claire, encore plus nécessaire au développement aujourd'hui que par le passé.

35 F en kiosques, ABRET, BP 13, 22560 Pleumeur-Bodou, 4 numéros de 50 p., 120 F.

J.J.M.

L'Institut Culturel de Bretagne

Il y a 25 ans, il n'existait pratiquement pas de structures culturelles en Bretagne. Il n'y avait pas de maison de la culture à Rennes, ni à Nantes, pas de centre d'action culturelle à Saint-Brieuc, pas même de directions régionales des affaires culturelles à Rennes, ni à Nantes. Et pourtant l'idée d'un Institut Culturel Breton avait déjà été lancé par le CELIB dans les années 50 et au début de 1974, dès la mise en place des nouvelles institutions régionales en application de la loi du 5 juillet 1972, l'idée était relancée. Le 24 mai 1974, un groupe de travail se mettait en place sous la responsabilité de trois présidents d'universités, un chargé d'étude entreprenait une vaste enquête dans toute la Bretagne pour définir le rôle que devrait jouer cet institut, de multiples réunions avaient lieu, un volumineux rapport était réalisé et un an plus tard, le projet était enterré... Beaucoup de responsables, à commencer par le préfet de région, qui était alors l'exécutif de la région, voyaient d'un très mauvais œil un tel projet comme du reste toute forme d'expression de l'identité bretonne. En 1972, le président de la République avait encore répété lors d'un voyage en Alsace qu'***« il n'y avait pas de place pour les langues et les cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau... ».***

Lorsque son successeur déclare le 8 février 1977, à Ploërmel, que les langues et les cultures régionales sont une richesse pour l'ensemble de la France, le changement est profond. Il rejoint les prises de position de François Mitterrand et de nombreux responsables de l'opposition mais l'administration d'État aura du mal à faire ce chemin. La création de l'Institut Culturel de Bretagne figurera bien dans les objectifs de la Charte culturelle de Bretagne signée fin 1977 et début 1978 par les cinq Conseils généraux (dont le Conseil général de Loire-Atlantique à l'unanimité), le Conseil régional, les préfets et plusieurs ministres, mais 1978, 1979 et 1980 s'écouleront sans que, bizarrement, cet institut soit créé et ce n'est qu'à la fin du mois de décembre 1981 que l'Institut verra enfin le jour, au moins sur le papier, à un an à peine de l'expiration de la Charte.

Dans l'intervalle, le paysage culturel a bien changé. Un Conseil culturel de Bretagne a été créé au début de 1978 et l'Agence technique régionale en 1979. Des directions régionales des affaires culturelles ont été mises en place à Rennes et à Nantes et leurs services se sont



considérablement étoffés au fil des années. Un centre d'action culturelle a été créé à Saint-Brieuc. D'autres structures se sont créées ou développées au cours des années 80 : Arcodam, ARC Bretagne... L'Institut, quand il a commencé ses réunions en 1982, et commencé vraiment à travailler en 1983, s'est donc trouvé dans une situation bien différente de celle qui aurait pu être la sienne s'il avait effectivement vu le jour en 1974. Il n'est qu'un organisme parmi bien d'autres et son budget (près de 3 MF en 1988, dont 2,6 MF apportés par le Conseil régional) ne représente que le tiers du budget de Breizh Pesked, l'organisme chargé de la promotion du poisson breton, et moins du tiers de celui du Comité Régional du Tourisme. Le budget de l'Institut ne représente que 8,5 % du budget culturel du Conseil régional et moins de 0,2 % de son budget global. C'est dire que ses moyens, sans être négligeables, restent cependant modestes au regard de ses objectifs : ***« coor-***

SKOL-UHEL AR VRO

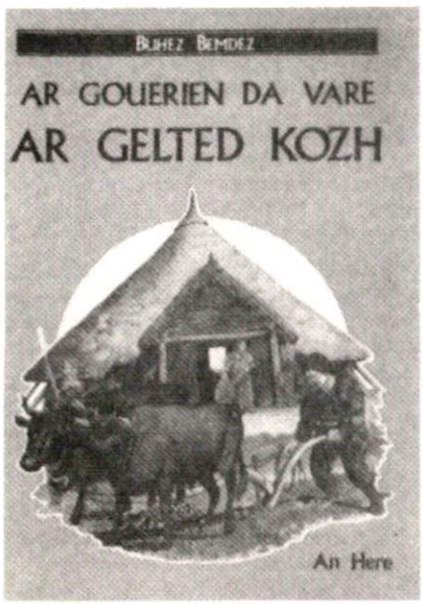
INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE

donner la promotion et la diffusion de la culture bretonne dans son acception la plus étendue et la plus diversifiée ».

Au terme de six années d'activité, l'Institut culturel de Bretagne a cependant pris une place bien réelle sur la scène culturelle en Bretagne. Il regrouperait aujourd'hui près de 600 membres, dont beaucoup d'enseignants, et il ne se passe guère de semaine sans que son nom n'apparaisse ici ou là dans la presse à l'occasion d'une réunion ou d'une nouvelle réalisation. L'Institut culturel de Bretagne semble avoir jusqu'ici concentré ses efforts sur l'édition, un domaine dans lequel il n'existait pas d'autre structure jusqu'alors en Bretagne : sous forme de prêts sans intérêt et de subventions, il aurait ainsi aidé à paraître plus de 250 titres, ses aides étant à peu près également réparties entre l'édition en breton et l'édition en français. Il a aussi lancé des programmes de recherche, aidé l'édition de disques, réalisé des expositions et soutenu la réalisation de produits audiovisuels. Depuis un an, il semble d'ailleurs donner une importance croissante à l'audiovisuel dans ses activités.

En dépit de bien des imperfections, dont la lourdeur de ses statuts, l'Institut Culturel de Bretagne joue un rôle important pour la promotion de l'identité culturelle bretonne aujourd'hui. C'est un organisme original sans véritable équivalent dans d'autres régions françaises. Son principal mérite et atout est sans doute d'être un lieu de rencontre, de dialogue et de travail en commun. Dans le domaine culturel comme dans bien d'autres, c'est là une chose qui ne va pas forcément de soi mais elle est essentielle pour l'avenir de la communauté bretonne.

Bernard Le NAIL



Rencontre avec Martial Ménard (An Here)

Lectures bretonnes pour les enfants

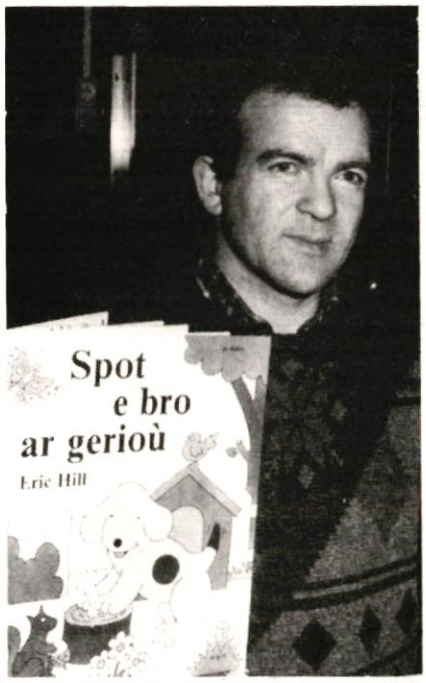


Photo archives « Le Trégor » (B. Rubin).

PB : Quelles sont les origines de cette maison d'édition en breton ?

R. : En 1981, Diwan ouvre son primaire à Quimper. Il faut apprendre à lire et à écrire. Mais pour lire quoi ? En 1983, je suis instituteur à Diwan et je pense à créer une maison d'édition, sous forme d'une association 1901. Jusqu'à la fin 83, je suis à la fois instituteur et éditeur. Puis, avec une subvention d'un an de la direction régionale des affaires culturelles, An Here peut me rémunérer comme permanent à temps complet. Ensuite, les ventes et les subventions (Finistère, Institut Culturel de Bretagne), ainsi que les prêts du Centre National des Lettres permettent d'assurer l'équilibre financier.

PB : Quel problème pose l'édition d'ouvrages en breton pour enfants ?

R. : Il faut de la couleur, le tirage est faible, d'où des prix de revient élevés. Pour garder un prix de vente public accessible, il faut non seulement les prêts habituels, mais des subventions à fonds perdus. Une solution consiste à éditer des créations originales que l'on vend aussi à l'étranger. Dans la collection « Skol al Louarn » (l'école buissonnière), des titres comme « Perig hag e grogenn » ont été traduits ou vont l'être en corse, occitan, romanche, gallois, irlandais... D'où des rentrées d'argent. C'est imprimé en Bretagne : c'est donc un plus pour l'économie bretonne au niveau des emplois dans l'imprimerie.

PB : Quels sont les secteurs d'activité de An Here ?

R. : Outre le secteur « livres », il y a la **presse** : **Cholori** pour les 4-8 ans (mensuel, 145 F par an) et **Talabao** (bimestriel, 120 F par an) pour les 10-15 ans. Pour l'**audio-visuel**, des cassettes et des disques : « Rock an diroll » et « Ulys et Yakari », en coproduction avec FR3-Breizh. Nous préparons un « 33 tours » et une cassette avec « Rêve de gosses » et une collection de livres parlés (avec une cassette). Nous prévoyons aussi l'adaptation et la création de vidéos en breton.

Le dernier secteur est celui du grand dictionnaire monolingue breton, projet de 4 millions de francs actuels sur trois ans, cofinancé par l'Europe, la région, le département, le CNL, avec quatre personnes dont trois à temps plein.

PB : Quels sont les résultats de ces cinq années ?

R. : Il sort à peu près un livre par mois. Nous avons une soixantaine de titres au catalogue. Nous avons plusieurs collections, pour une clientèle allant de 3 à 18 ans.

D'abord « Spot », le chien (avec des albums, des livres à colorier, un dictionnaire), traduit de l'anglais et qui existe en soixante langues environ. Puis la collection de poche « Skol à Louarn », avec onze livres au catalogue et une centaine dans 11 ans. Suivant l'épaisseur et la difficulté, il sont marqués d'une, deux ou trois étoiles.

La création a été débloquée par Daniel Kerjean avec « Choupig Morzadeg », ce jeune garçon dont les aventures, pour les 7-10 ans, atteignent leur 13e volume. Les couleurs et la plastique sont aussi très bretonnes.

PB : Comment touchez-vous le public ?

R. : Nous avons des tirages de 500 à 4.000 exemplaires (pour notre best-seller, le dictionnaire d'Efflam et Riwanon). Maintenant c'est la série des Tintin en breton, à commencer par « An Enez Du », par accord avec Casterman. Nous sommes présents à la foire du livre à Francfort, pour trouver des idées, acheter des droits, à Bologne aussi (livres pour jeunes). Le département du Finistère achète des livres pour les écoles. Après des livres pédagogiques et de loisirs, nous éditerons des ouvrages scolaires lorsqu'ils seront au point.

Nous vendons par correspondance, par Breizh diffusion, par les écoles Diwan, en vente directe dans toutes les manifestations bretonnes. Toute publicité est bienvenue !

P.B. : Des projets ?

R. : Maintenir une qualité irréprochable, un contenu ouvert au monde (légendes africaines, brésiliennes, bretonnes). Lancer une troisième revue pour les 7-11 ans. Au niveau financier, nous aurons bientôt un gestionnaire comptable. L'objectif est d'équilibrer les comptes des deux revues.

AN HERE, 16 Straed J. Henriot, Kervezec, 29000 Quimper.

Dossier

L'Etat, la région et la culture bretonne

En 1968, Morvan Lebesque écrivait dans un ouvrage resté célèbre, *« Comment peut-on être Breton ? »* :

***« (...) il (l'Etat) a réglé la question une fois pour toutes : il n'y a pas de cultures en France, il n'y a qu'un culturel usiné à Paris et distribué à la province consommatrice. Reconnaître l'existence de cultures originales dans l'hexagone serait admettre que ce culturel parisien leur est imposé pour des raisons que l'on tait et qui ne sont pas toutes « culturelles ». En clair, que le problème est politique »* (p. 15).**

Vingt ans ont passé mais de règne gaulliste en génération mitterrandienne, les choses ont-elles fondamentalement changé ? La réponse est catégoriquement non si l'on examine les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous et la carte qui l'accompagne (période 1982-86, sous régime socialiste donc).

LE GRAND MÉPRIS

Réalisé par la jeune société quimpéroise Infos-Bretagne-Services à la demande du Conseil Culturel de Bretagne (Kuzul Sevenadurel Breizh) présidée par Per Denez, *« Mouvement culturel breton et développement économique et social »* est le fruit d'une étude inédite et remarquablement menée dont l'objet consistait précisément à évaluer *« la contribution du mouvement culturel au développement économique et social de la Bretagne »* (p. 9).

Pourquoi cette étude ? L'idée est née d'un constat : *« (...) pour une grande partie des Bretons... tout ce qui est identité et développement culturel spécifiquement breton signifierait frein, repliement sur soi, et in fine refus du développement économique et social »* (p. 9). Il s'agissait donc de *« donner du mouvement culturel breton une image plus conforme à la réalité »* (p. 9).

UNE CULTURE VIVANTE

Pour ce faire, dans une première partie, le bureau d'études quimpérois nous offre un vaste panorama du mouvement culturel breton, c'est-à-dire des *« activités culturelles que leurs promoteurs considèrent comme favorisant l'acquisition, la transmission et l'expression d'une identité culturelle bretonne »* (p. 12). Il se dégage de ce tour d'horizon l'image d'une intense activité intéressant *« des dizaines de milliers de Bretons »* (ex : 3.000 membres dans les bagadoù, 5.000 dans les cercles celtiques de Kendalc'h, 1.300 lutteurs de la fédération de gouren) et touchant à tous les domaines d'expression : musique, danse, théâtre, arts plastiques, édition, histoire, langue bretonne et gallo, sports traditionnels, etc.

Les diverses composantes du mouvement culturel breton agissent à différents niveaux :

– préservation du patrimoine (Dastum, Tiez Breizh, Breiz Santel, etc.)

– animation locale (fêtes, festoù-noz, cours de danse traditionnelle, de musique, de breton ou de gallo, troupes de théâtre amateur, cafés-cabaret en zone rurale dont le réseau n'a pas d'équivalent en France, etc.)

– formation et encadrement des jeunes (écoles Diwan et écoles publiques bilingues, bagadoù, cercles celtiques, sports traditionnels dont le gouren)

– production artistique (livres, revues, disques, etc.)

– représentation et image valorisante de la Bretagne à l'étranger (festivals d'été, prestations des bagadoù et des cercles celtiques aux quatre coins de l'Europe et même au-delà, production littéraire et discographique, etc.)

UNE CULTURE QUI RÉUNIT

Dans un second temps, Infos-Bretagne-Services s'est attaché à cerner plus précisément *« l'impact social et économique »* qui résulte de cette agitation créatrice. Œuvre utile s'il en est, si l'on veut bien se rappeler les jugements hâtifs et défavorables de certains Bretons.

« L'impact social du mouvement culturel breton s'affirme sous de multiples facettes (...). A une époque où la jeunesse est confrontée à de multiples problèmes d'intégration à la société, le mouvement culturel breton offre un lieu de rencontre, d'échange de travail en commun à des personnes de tous âges et de toutes convictions. C'est un élément d'enracinement de la jeunesse, de rassemblement des énergies pour le développement social et culturel du pays. D'une manière plus précise que ce soit dans la formation musicale ou artistique, l'apprentissage d'une langue, la sauvegarde du patrimoine, l'animation locale, le développement de la vie associative, le maintien de l'activité socio-culturelle en milieu rural, le développement des échanges culturels internationaux (par le biais des jumelages avec des villes de pays celtiques, des festivals, des tournées de groupes musicaux étrangers), le mouvement culturel est fondé à faire reconnaître sa contribution. Cette reconnaissance passe par une politique de soutien au mouvement associatif » (p. 37).

KUZUL SEVENADUREL BREIZH
CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

MOUVEMENT CULTUREL BRETON ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

INFOS BRETAGNE SERVICES

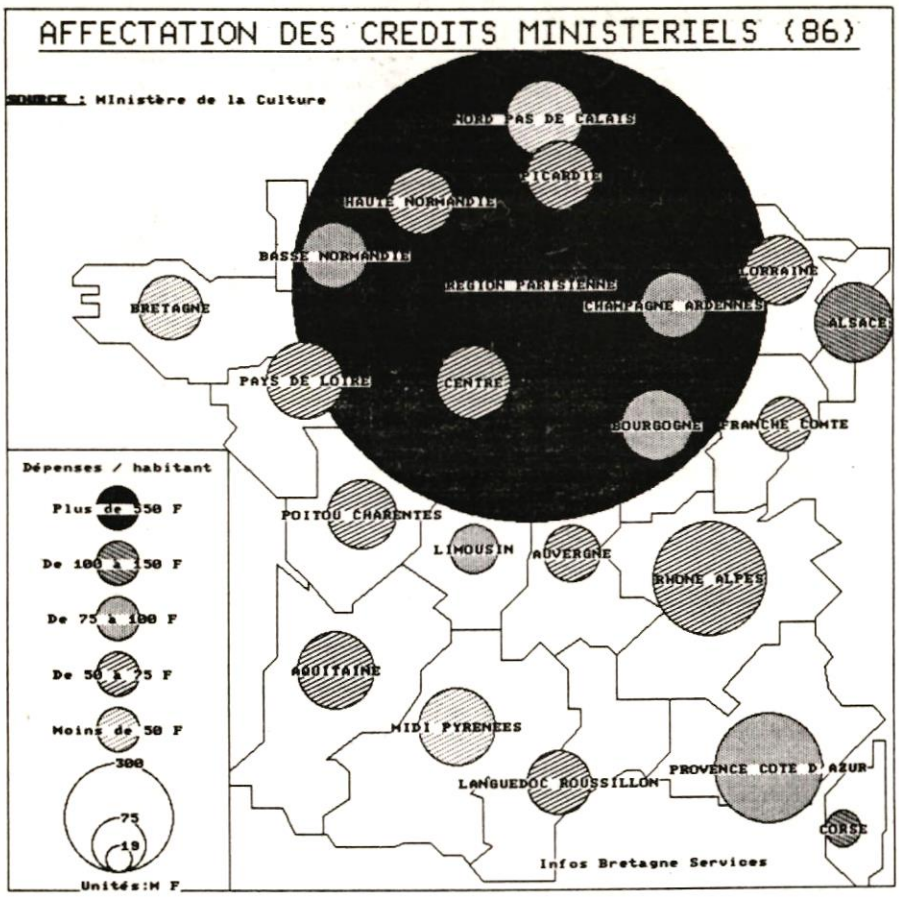
NOVEMBRE 1988

UNE CULTURE QUI RAPPORTE

Pour le bureau d'études quimpérois, l'impact économique du mouvement culturel breton, *« difficile à cerner... parce qu'en fixer les limites est obligatoirement arbitraire »*, intervient cependant à six niveaux :

– **les emplois** : 125 emplois associatifs, 95 emplois commerciaux (ex : musiciens et chanteurs, commerces spécialisés) et 122 emplois institutionnels (ex : FR3-BZH, RBO), soit un total de 342 emplois directs, dont 251 emplois permanents.

– **les flux financiers directs de l'activité culturelle.** Ceux-ci intègrent les budgets des associations culturelles bretonnes (très peu budgétivores en comparaison du coût de fonctionnement des grandes institutions culturelles type Maison de la Culture de Rennes), l'activité des cercles et bagadoù (budget global d'environ 6 millions de francs), les spectacles et les grands festivals (ex : 7 millions de francs pour le Festival Interceltique de Lorient, ce qui est un minimum pour une manifestation qui draine chaque année plus de 200.000 personnes, soit davantage que le Festival d'Avignon). Autre exemple : pouviez-vous imaginer que le chiffre



d'affaires net des festoù-noz se situe entre 10 et 15 millions de francs ?

– **la contribution à l'attraction touristique.** Impossible à évaluer quantitativement, l'action du mouvement culturel breton à ce niveau doit être encouragée dans la perspective d'un développement probable du tourisme culturel. Peu d'élus l'ont compris à ce jour, le Finistère faisant exception à la règle.

– **la culture bretonne : facteur multiplicateur du développement.** *« Vie culturelle spécifique implique... propension plus forte à consommer la production locale (...) Arriver à faire déplacer 1 % de la consommation bretonne globale vers la production culturelle bretonne c'est créer 1 % d'emplois en plus, soit quelque 14.000 emplois. Et chacun de ces emplois générera à son tour autant d'activités induites qu'un emploi dans les filières de production (...). Combattre la spécificité culturelle bretonne c'est au plan économique réduire la dynamique économique de la Bretagne »* (p. 51).

– **une image culturelle forte de la Bretagne : un atout pour attirer les entreprises extérieures.** *« Grâce au Festival Interceltique, au Festival du Cinéma des Minorités Nationales de Douarnenez, aux divers congrès et festivals celtiques de chant, de télévision, de promotion culturelle, il a été établi que la spécificité culturelle bretonne ouvre des perspectives particulières de développement des échanges. De ces rencontres culturelles ponctuelles résulte un flux permanent d'échanges économiques, artistiques et personnels qui contribuent fondamentalement au rayonnement et au développement de la Bretagne »* (p. 52). Ainsi des projets communs de développement entre la Bretagne et les Asturies ont été élaborés à la faveur du Festival Interceltique de Lorient.

– **des Bretons qui veulent rester au pays.** *« Dans un certain nombre de cas (la) liaison entre volonté de vivre en Bretagne et volonté de vivre sa culture bretonne est clairement exprimée. Ce sont certainement des milliers de cas qui peuvent être recensés. Sans l'action obstinée du mouvement culturel breton, ce potentiel de créativité économique aurit-il bénéficié à l'économie régionale ? »* (p. 53).

Rappelons que statistiquement, la Bretagne est la première région de France pour le retour au pays à l'âge de la retraite. Hélas, ces nouveaux retraités auront durant l'essentiel de leur vie active contribué au développement d'autres régions et, parfois même, concurrencé par leur activité des entreprises bretonnes. Mais ce débat sort du cadre de cette étude.

UNE CULTURE MÉPRISÉE

Infos-Bretagne-Services a voulu consacrer un volet spécial de son étude *« aux financements de la politique culturelle en Bretagne »*, et en premier lieu à *« la politique culturelle de l'Etat ». Pas de surprise en ce domaine, tant il est vrai que « les instances culturelles de l'Etat se préoccupent peu d'un affaiblissement certain et d'une disparition éventuelle ; elles y sont d'autant moins sensibles qu'elles les ont, au départ et en définitive, programmés (...) aujourd'hui, rien ne peut être obtenu « naturellement » de l'Etat au titre de la préservation et de la transmission du patrimoine culturel. Rien n'avance sans revendications, donc sans associations culturelles fortes »* (p. 35).

Nous avons donc confirmation ici du dédain qu'entretient l'Etat central à l'égard de la culture bretonne. Nul n'en sera surpris. En revanche, on était en droit d'attendre mieux du Conseil Régional élu au suffrage universel en 1986, même s'il le fut dans une Bretagne tronquée, amputée de la Loire-Atlantique. Pensez-donc ! En 1988, les notables rennais n'auront consacré à la promotion de la culturel bretonne qu'1 franc en tout et pour tout par Breton ! De 1985 à 1988, le chapitre *« soutien à la culture bretonne »* dans le budget de la Région B4 a vu ses crédits n'augmenter que de 20 % en francs courants tandis que le budget culturel de la Région faisait plus que doubler (+ 103 %), tout en demeurant proportionnellement très au-dessous de l'effort moyen consenti par les autres régions de France.

N'est-ce pas pourtant Yvon Bourges, président du Conseil Régional de B4, qui ouvrait la session budgétaire du C.R., le 1er février dernier, en ces termes ?

« Si notre Région se caractérise par l'adhésion naturelle des esprits et des cœurs à la Bretagne où le sentiment régional est particulièrement vivace, cela est dû notamment à la personnalité bretonne dont la culturel et la langue constituent le fondement. Nous devons porter une attention particulière à la politique culturelle » (*« La lettre de la Région Bretagne »*, février-mars 1988, p. 5).

On voudrait trouver des mots assez durs pour qualifier pareille hypocrisie.

A Paris comme à Rennes, la culture bretonne en est réduite à la mendicité.

Elu UDB en Brière (44)



Il est évident, pour ma part, que la présence d'élus UDB est une nécessité dans nos municipalités. En Loire-Atlantique cette nécessité s'avère plus criante afin de combattre « le génocide culturel » qui est mené par les pouvoirs publics.

Pour ma part, j'ai pu agir au nom de notre parti en faveur d'une société non nucléaire (mise sur pied d'un comité contre l'implantation d'une centrale au Carnet – obtention d'un référendum local sur le sujet – et cela n'a pas été une mince affaire, l'opposition à la centrale s'étant avérée majoritaire lors du vote). Lutte permanente pour notre culture et langue bretonne par la sensibilisation locale et le vote de nombreux vœux où la remise en doute à nos députés, voire ministres de plusieurs pétitions. Action en faveur des jeunes en tant que vice-président de la Mission locale d'insertion des jeunes en difficulté du bassin de Saint-Nazaire (le président étant Evin actuel ministre). Action pour la réunification de notre territoire (ceci avait été inséré dans le programme municipal signé par le PC, PS et UDB), sans compter le travail communal journalier non résumable. C'est avec regret que, pour des raisons familiales, je ne retiendrai pas « la gache » mais le combat pour que notre pays continue.

J.Y. GLOANNEC

Abonnez- vous, vous y gagnez ...nous aussi

LANESTER
Un élu UDB en position de force

En 1977, le PC dans son bastion, et le PS, ne veulent pas de l'UDB sur leur liste à Lanester.

L'UDB présente la sienne, avec la moyenne d'âge la plus jeune du département, un nombre record de femmes, d'ouvriers et d'employés. Résultat, nous dépassons les 5 % avec 6,5 % pour la tête de liste. Forts de cette démonstration et de dix années de présence sur le terrain, nous obtenons en 1983 un poste d'ajdoint délégué.

Je me suis retrouvé dans la troisième ville du Morbihan dans une position stratégique assez exceptionnelle puisque sur certains dossiers une majorité ne pouvait pas se dégager sans la voix de l'UDB, 17 PC d'un côté et 17 de l'autre (11 PS + 6 oppositions).

Cette position charnière a accru ma responsabilité. Elle m'a contraint à un travail personnel important pour faire des choix en toute indépendance et connaissance de cause, afin d'éviter même dans la solidarité de gestion, tout reproche de suivisme.

Contrairement à Joël Guégan, de l'autre côté des rives du Scorff, j'ai eu la satisfaction de collaborer avec un maire loyal.

Considéré comme responsable de groupe et adjoint à part entière, présent dans les principales instances, groupes de travail et en particulier au bureau et à la commission des finances, j'ai contribué à l'élaboration de la politique municipale.

Parfois ma présence a permis d'imposer ou d'infléchir des orientations, le plus souvent de conforter des choix dans le domaine social, économique, urbanistique, culturel et sportif.

La présence d'un élu UDB rend les autres plus attentifs et oblige malgré l'allergie de certains, à prendre en compte des thèmes combattus ou négligés il n'y a pas si longtemps.

Ainsi, de façon presque naturelle, en apparence, conformément à notre programme municipal, des décisions furent prises sans trop de réticence en faveur de la culture bretonne (soutien politique et financier à Diwan, APEEB, Festival interceltique, classe bilingue, signalisation, etc...). Rien de spectaculaire, mais des décisions qui vont dans le bon sens et qui ne doivent rien au hasard.

Comme toutes les sensibilités politiques, j'ai eu la possibilité de m'exprimer dans chaque numéro du bulletin municipal en abordant des sujets, sous un angle original comme la démocratie communale, la préparation du plan, BZH B5, le racisme, l'emploi, le bilinguisme, l'alcoolisme, etc...

D'une démarche au centre d'action social de la commune pour aider une famille dans le plus grand dénuement, à



une intervention au ministère du Travail pour l'avancement de l'âge de la retraite des caréneurs en passant par le signalement d'un bout de trottoir endommagé, d'un but de foot à réparer, d'une rencontre avec une association ou une intervention auprès du ministère de l'Industrie sur un dossier économique, l'éventail de mon activité fut très étendu.

Je souhaite à de nombreux sympathisants de la cause bretonne d'avoir cette expérience.

A la permanence d'un élu, face à la détresse des gens, il réaliseront mieux pourquoi nous ne nous cantonnons pas exclusivement à la défense des revendications institutionnelles et culturelles bretonnes.

Dans nos confrontations avec la droite, ils partageront notre attachement à des valeurs de gauche en particulier dans certains domaines comme la solidarité, en un mot, ils comprendront mieux notre pragmatisme.

Pendant ces six années, je me suis efforcé de mettre ma fonction d'élu au service de ceux qui luttent, et de ceux qui n'en ont plus la force, au service du peuple breton.

Il y a encore du pain sur la planche, rejoignez-nous, nous serions tellement plus efficaces si nous étions plus nombreux.

Yannick QUÉNÉHERVÉ
Conseiller municipal
délégué de Lanester

PLÉRIN (22)
A quoi servent les élus ?

L'UDB, partie intégrante de la majorité, une situation qui peut apparaître de second plan !...

Depuis les élections municipales de 83, l'UDB est présente dans la vie municipale plérinaise, et y a fait une entrée remarquée puisque Pierre Grégam est adjoint aux affaires culturelles et Robert Pédron, conseiller municipal. ▶

Le maire est communiste, et hormis l'UDB, on trouve des représentants du Parti communiste et du PSU, des PS dissidents et des non-inscrits de gauche.

Faire partie d'une majorité, c'est parfois taire certaines divergences, c'est accepter « le débat dans l'ombre » et dans certains cas d'être minoritaire ! L'important est que globalement, sur la philosophie de la gestion communale et les grands choix qui en découlent il y ait accord. Ensuite, il y a la tactique qui veut que l'on apparaisse uni.

A Plérin, c'est rester tout à fait possible, alors qu'à Lorient ce n'était plus tolérable, Joël Guégan nous l'a expliqué dans le PB du mois dernier.

Parmi les avancées, à mettre directement au crédit de l'UDB : tout ce qui concerne la culture bretonne, les vœux ou motions sont largement notées actuellement, c'est un plus ! Par ailleurs, nous avons fortement appuyé tout ce qui va dans le sens de la démocratie locale (vie associative, débats dans les quartiers...).

Pierre Grégam est le président du comité de jumelage avec une villle allemande. Une bonne occasion pour rappeler les thèmes de l'UDB sur l'Europe (un projet, un jumelage avec l'Irlande).

Il est sans doute difficile de mesurer l'impact de la présence UDB à Plérin (environ 4 % aux cantonales de 85), ceci étant nous avons le sentiment d'avoir fait progresser les choses et surtout il n'y a pas de divergences avec la « pensée politique » de l'UDB.

R.P.

Désarmement chimique et désarmement nucléaire

Lettre ouverte de l'UDB au Président de la République

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous faire part de nos remarques à la suite de la conférence internationale sur l'interdiction des armes chimiques qui s'est récemment tenue à Paris du 7 au 11 janvier derniers.

Nous nous sommes indignés de l'usage, il y a quelques mois, de gaz toxiques par l'armée irakienne contre la population kurde et avons demandé une intervention de la France pour faire toute la lumière sur cette tragique affaire. Nous réprouvons, bien sûr, l'usage des armes chimiques. Nous ne pouvons que nous réjouir de la réunion à Paris d'une conférence sur l'interdiction de telles armes, en souhaitant qu'elle permette d'aboutir rapidement à une convention interdisant leur fabrication et leur stockage. Cependant, notre approbation de l'initiative que vous avez prise n'est pas sans réserve.

Vous avez déclaré le 29 septembre dernier à la tribune de l'organisation des Nations Unies que la France ne possède pas d'armes chimiques. Elle garde cependant la capacité d'en produire et pourrait être amenée à le faire en raison du principe, jamais remis en cause, de ne pas s'interdire l'acquisition d'armes que ses adversaires potentiels détiendraient. L'initiative positive que vous avez prise aurait été d'une toute autre portée, si la France avait pris l'engagement solennel de ne plus produire et de ne plus fabriquer d'armes chimiques (comme l'a d'ailleurs décidé le Royaume-Uni dès 1956).

L'arme chimique est une arme qui vise essentiellement les populations civiles exposées à de terribles souffrances. Mais n'en va-t-il pas de même, dans le cadre de la stratégie de dissuasion, des armes nucléaires françaises qui sont une menace constante pour les populations sans défense de centres urbains ? Nous souhaitons que la France s'engage activement dans une politique de désarmement nucléaire et s'associe aux accords sur la limitation des armes nucléaires à portée intermédiaire.

L'arme chimique vise les hommes en laissant intactes les installations de toute nature. Cela en augmente encore le caractère effroyable. Mais n'en va-t-il pas de même de la bombe à neutrons qui peut également entraîner de longues souffrances ? C'est pourquoi nous vous demandons de prendre l'initiative d'une renonciation par la France à la fabrication de l'arme neutronique que notre pays est aujourd'hui en mesure de produire, en admettant qu'il ne s'en soit pas encore doté.

De nombreux pays dans le monde sont en mesure de fabriquer des armes chimiques, ce qui crée un risque grave de prolifération de telles armes et un danger accru d'utilisation. Certains pays ont, lors de la conférence de Paris, justifié la possession d'armes chimiques par la possession par leur adversaire de l'arme atomique. Aussi déplorons-nous que la France n'ait pas signé le traité de non-prolifération nucléaire de 1968. Comment la France peut-elle dans ce cas dénoncer le risque de prolifération des armes chimiques ?

Nous souhaitons que la France, qui appelle à renoncer à la fabrication de l'arme chimique, renonce également à la fabrication et au stockage d'armes nucléaires qui font peser une terrible menace sur l'humanité. Nous regrettons à cet égard que des armes nucléaires soient stockées en Bretagne ainsi particulièrement exposée à des actions d'un éventuel adversaire de la France.

Nous nous interrogeons enfin sur le fait que votre initiative de l'organisation de la conférence de Paris ait été prise en commun avec le président des États-unis. Cela nous semble aller à l'encontre du nécessaire dépassement de la politique des blocs.

En l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Embourgeoisons la Brise de la Pastille

Claude Evin, ministre de la Santé, a été surnommé par de mauvais esprits « la Brise de la Pastille » depuis qu'il a connu quelques vents de fronde dans son bocal : grève des infirmières et du personnel hospitalier, crise de la pastille pour l'interruption de grossesse nouvelle vague, « virage » de Schwartzenberg, tango argentin sur fond de mesures anti-sida, dont les préservatifs-passoires, etc...

Comme il a, en plus, la charge de porte-parole du gouvernement, ses potes ont pensé à améliorer son paysage, pour faire plus propre. Dans un « *Canard Enchaîné* » de décembre 88, on apprenait qu'un « conseiller en image » des rocardiens (bravo les petits !) l'invitait à « acquérir une culture bourgeoise ! ».

Comme on le voit, à la veille du Bicentenaire, la gauche caviar fonctionne « plein pot ». Toujours l'histoire des « lettres de noblesse », avec variantes... Giscard descendait de Louis XV par l'escalier de service. Mitterrand, d'après certaine biographie, a de la noblesse dans les globules. Evin, lui, on ne peut même pas le rattacher à Maurice Nova, contrairement aux Even de Ploudaniel et De Yaourts ! C'est triste !

Aidons-le à entrer dans la peau d'un bourgeois présentable, et à abandonner l'émotion souvent excessive du bas peuple ! A apprendre les petits numéros de chiens savants et initiés, pour les salons. C'est ce qu'on appelle la culture.

Ne faut-il pas être à l'aise dans ses pompes pour devenir ministre de la Santé, en venant de « Saint Naze » comme on dit ? Et pour être porte-parole des socialistes qui gardent la pêche innée dans une Société générale... ment si vile qu'elle s'éloigne chaque jour d'un socialisme égalitaire et fraternel.

Laou NEDELEG

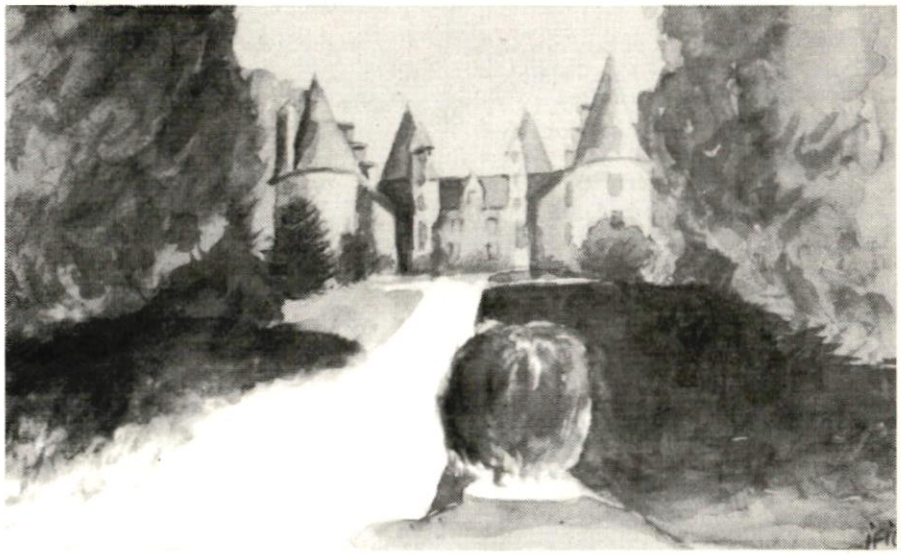
POBL VREIZH

Bugel ar c'hoad

Danevell diembann gant Fanch Treger

Pempvet rann :

Red ar vuhez er gêriadenn



Ifig Troadec

War-lerc'h devezhioù evel hor boa tremenet da geñver an eured er c'hastell e c'heller krediñ e kavjomp ar vuhez bemdeziek divlaz evel ur bannac'h soubenn hep holen. Koulskoude e oa ar maread-se eus ar bloaz ur maread plijus evit kanfarded ar skol. Ne gomzan ket eveljust eus al labour-skol e-unan e oa nebeut a-walc'h a dra da lâret diwar e benn met kentoc'h eus an amzer vak er porzh ha neuze d'ar yaou ha d'ar sul. Koulz ar frouezh eo miz Here, koulz an avaloù hag a chistr nevez. E pep ti eus ar gêriadenn kazimant e veze graet chistr ha tapet ar ganfarded da sikour dibab an avaloù ha da gas ar chistr nevez d'ar c'hav. Evet e veze gant plijadur an evaj dous-se, gwad ruz an avaloù betek pakañ ar red-kof, alies.

E miz Here emañ c'hoazh amzer ar chase. Mont a raemp da chaseal evel ar re vras a-dreuz ar parkoù hag ar c'hoadoù. Ne veze fuzuilh ebet ganeomp, hepken ur strinker-mein a veze graet « ur flech » diontañ. Gant ur forc'hig goad kalfichet e gaolig ur brank kistin pe gelvez, lastikennoù kaoutchou troc'het e-barzh chambraerenn ur rod oto hag un tamm ler e veze graet ar flech-se. Peurvuiañ e skoemp meinigoù gantañ, a-wechou tammoù potin torret diwar ur gaoter gozh. Ha bec'h d'ar mouilc'hi, d'an driski ha dreist-holl d'an dridi aesoc'h da lazhañ rak stank e vezent war ar parkeier. Pa veze graet kazeg ganeomp e veze tennet war ar chopinoù gwer a zalc'he orjalennoù ar pell-gomz war ar postoù, a-hed an henthouarn.

Ur wech end-eeun e oa bet torret kement a chopinoù ken ma oa kouezhet an orjalennoù war an douar. Neuze e oa bet trouz me a lâr deoc'h a-berzh penn-rener an ti hent-houarn ha deuet e oa an archerien d'ober un tamm tro betek ar gêriadenn. Hini ebet ac'hanomp n'en devoa torret netra, eveljust...

Un devezh bennak goude an eured e tegouezhas din mont gant ma c'heneiled, evit ar wech kentañ, da ger-c'hat korz da gastell Kergaer evit ober pistolennoù. Pistolennoù korz – disheñvel eus ar pistolennoù skav – a veze graet gant un troad koad kalet kalfichet gant ar gontell, un tamm tuellenn gorz, un ibil kistin ha lastikennoù. D'ar mare-se, ne veze kavet korz nemet e liorzh saoz kastell Kergaer hag eno ez ae kanfarded ar gêriadenn d'ober o fourvezioù dre laer ur wech ar bloaz da nebeutañ.

A vuzur ma tostaen d'ar c'hastell e oa beuzet ma spered gant skeudennoù eus nozvezh an eured. Tremen a raent dirak ma daoulagad stankoc'h-stankañ, buanoc'h-buanañ evel skeudennoù ur film eus an amzer gozh. Dremm Gwenaela a ziboukas er vorenn hag he mousc' hoarzh koantik a bikas din va c'halon evel ar wech kentañ.

Neuze e teuas din da sonj mont d'he c'hlask un deiz bennak a-raok ar goañv. Met penaos ober ? Gouzout a raen e oa o chom en ur maner en tu all d'ar stêr vras e donderioù ar c'hoad. Met penaos mont di ? N'anavezen ket ar gwenodennoù. N'am boa kartenn ebet ha ne oa ket posupl din goulenn ma hent na gant ma zud, eveljust, na kennebeut gant ma c'hamaladed skol. Graet o dije goap diouzhin raksantet m'o doa e oa cheñchet un dra bennak em bed krennard. Penaos ober, neuze ? Setu ar pezh a lakae ac'hanon da verat ha da adverat ma spered adarre en ur retorn d'ar gêr gant ma bec'h korz dindan ma c'hazel, peadra d'ober pistolennoù, perchennoù da besketañ ha flutennoù e-pad ur bloavezh da nebeutañ.

Ur wech erru er gêr e taolis ur sell war almanak ar post. E diabarzh e oa ur gartenn eus an departamant. Klask a ris warni ur pont bennak o treuziñ ar stêr vras e traonienn Gergaer. Bez e oa unan Moarvat ar pont kozh e tri damm, graet gant treustoù kozh ha plenken distag gwelet ganiñ da geñver ma zec'hadenn gentañ.

– Neuze, emezon, e kas an hent-se emichañs betek maner Gwenaela. Ret e vo din mont da welet. Diriaou, marteze ?

Da c'hortoz e voe ret mat mont d'ar skol. Na pegen hir e kav an nen an amzer pa ne vez ket e benn gant e labour ! Ha c'hoazh ez eo unan eus galloudoù-dreist an den bezañ gouest da lezel e spered da nijal pell eus e gorf chomet stag ouzh an douar. Koulskoude, gwech an amzer e vez sachet d'an traoñ en un doare rust a-walc'h evel ur serpant-nij sachet d'an douar a-bouez un neudenn gant dornig ur bugel.

C'hoarioù ar porzh zoken ne gaven ket gwall blijus ha me ur c'hoarier touet, koulskoude !

Me, ur mailh war ar c'hoarioù kanetenn : bizef, stekiñ ouzh ar vur, goro ar vuoc'h hag all, e kaven gwelloc'h bremañ ober tro ar porzh, ma daouarn ganin em godelloù, ma spered beuzet en e huñvreoù eget daoulinañ er poultr da stekiñ kanetennoù pri ouzh pazenn gentañ skalier an ti-skol.

(Da vezañ kendalc'het)



Armou chimik eus Bro Irak.

Ar Fransizien, daoust ha-ne-reont-ket war-dro an armou « chimik » ?

Sonj am boa sevel ur pennad-skrid a-zivout an tele hag ar radio brezhonek met skoet eo bet va daoulagad gant kelou bodadeg vras Pariz enni an holl vroiou eus ar bed evit klask herzel ar brezeliou gant an armou « chimik ». Souezhet e oan o sonjal e torfedou diniver ar Fransizien evit mougan ar poblou, o sonjal ivez e skeudennou euzhus ar Gurded lazhet gant n'ouzon ket peseurt koumoultagan taolet gant an Iraked. N'o deus ket ar Fransizien kuzhet ar skoazell roet dezho evit trec'hin an Iraned mar ho peus dalc'het koun. Kaset hor boa ur skrid berr evit diskouez pegen heuget e oamp eus ar re o da gwerzhet mogedennou-tagan. Ne oa ket anvet Bro-Frans. Roet eo bet ar skrid da « West-Frankreich » a gomprenot e galleg ar geriou alamanek. Ne voe ket embannet. Komprenet hon eus en em sante tizhet ar Fransizien gant an tamall.

Anzaviou ar Fransizien

Splannoc'h-splannan e teu loden ar Fransizien en armou « chimik » dre o marc'hadourien. N'eus nemet da lenn « West-Frankreich » adarre en e niverenn 8-9 miz genver e pennskrid ar rener. Skrivan a ra evel-se : « Tud all a zo perc'henned an armou « chimik » pe a zo oc'h ober war o zro, Bro-Frans en o zouesk ha mezhus e oamp ». Un tammig pelloc'h e kavomp : « Ne vint ket kredet ar broiou brasan, ha Bro-Frans ouzhpenn, mar n'eo ket roet ar skouer ganto ».

En un niverenn all eus an hevelep kazetenn (miveron II a viz genver) e klask ar gelaouerin implijout geriou ha frazennou a-dreuz evit chom hep lavarout piv a daole mogedennou marvel e 1915. Skoueriou hon eus. Setu ur frazenn droidellek : « Deus korzennou ez a ur vogedenn c'halzmelen bountet gant an avel etrezek an talbenn A-Enep ». Daoust hag ez eo bet taolet diouzh talbenn ar Fransizien ? Deus hini an Alamaned » a responto tud dichek. Lakaomp. Met sklaeroc'h eo al linennou-man : « E pep kamp, « chimikourien » ha soudarded a wella e armou « chimik ». N'eus netra resisoc'h, gredit ket ?

Div wech tromplet ar re baour

Lavaret eo bet e oa an « armou chimik » ardivinkou ar re baour kenveriet ouzh mekanikou nukleel ar re binvidik. Peseurt arm eo an hini spouronusan ? Daoust hag e welit an diferans ? Touellet eo bet adarre an Trede Bed pe ar Pevare Bed, daoust dezho bezan savet a-enep. Perak e vefemp-ni, Bretoned, souezhet eus emzalc'h ar Fransizien ? Skrapet e vez o marc'hadourezhiou gant ar broiou pinvidik, enno Bro-Frans o c'hoari dalc'hmat gant he « francofolie » a ziskouez hep ehan he c'hoant-mestronian. Torfedourien int be ar Fransizien a-hed o istor ha n'eo ket hepken e-pad an amzervezhiou ar re goshan (Aljeriz, Madagaskar hag all) hag ivez an deiz a hiziv, warlene zoken, gant lazhadeg ar Ganaked. Hiziv an deiz ec'h anavezomp nac'h ar Fransizien e-kenver 7 yezh n'int ket desket er skoliou. Hiziv an deiz ec'h anavezomp atav skign tammou ar problou gwirion eus Bro-Frans. Hiziv an deiz ec'h anavezomp nac'h ar Fransizien evit votadeg ar poblou pa voe pe pa vo mouezhiadegou Europa. Hiziv an deiz ec'h anavezomp displijadur an arvestou parizian e plas kultur ar broiou bihan. Hiziv an deiz...

Ken dizonest ma 'z int ar Fransizien hag e kemeront penn kalz a draou brokus evel ma vefent direbec'h. A-raok bodadeg a-enep ar an armou « chimik » e oa bet « Diskleriadur bedel gwiriou mab-den » e-lec'h ma voe kavet René Cassin e penn ar c'helc'h-studi oc'h ober war-dro al lezenn da sevel. Da zen meur eo bet lakaet René Cassin hag a-benn ur maread e vo kizellet delwennou e pep bro o brudan anezhan. Kaset e vot arc'hant gant Bro-Frans evel m'he deus graet dija evit traou 'zo. N'en deus « ankouaet » Cassin nemet un dra : difenn gwiriou ar poblou a zigas da bep den : skol, lez-varn, labour, pinvidikaat ar c'horn-bro hag all. Setu perak ivez n'eus ket tro da gondaonin ar muntrou a-enep d'an Armeniz, a-enep d'ar Gurded, a-enep d'an Iwerzhoniz hag all, hag an taoliou fallakr a-enep d'an Euskariz, a-enep d'ar Gorsikiz, Bretoned hag all. C'hoariet mat en deus ar peanv Cassin evit eurvad e Stad « unan ha disrannus ».

E kuzul Europa, en ONU seul gwech mar teu un dra bennak ha a zo ur riskl levit o fourmaj graet gant tammou eus ar broadou anvet Bro-Frans e tiskouez ar Fransizien o dent hag e tiwallont o freizou evel loened gouez.

Truchan, truchan adarre, truchan c'hoazh, truchan bepred e vez reolenn-aour ar Fransizien... betek ar marevezh ma torro ar gordenn...

Aldrig a NAONED

E. Ar Barzhig

« Minna ha danevelloù all »

Mouladurioù hor Yezh, 1988

Bez'e gaver e-barzh al levr-mañ, 225 pajenn dezhañ gant 20 danevell ennañ, ur rakskrid gand Yann Bouessel du Bourg o lavarout deomp hag emañ an oberenn ar vuhez kendeuzet, un test eus Breizh wechall ; ur brezoneger a-vianig eo Ernest Ar Barzhig, levezonet gand e voereb muiañ-karet, Tintin Mari, hag a zo ar vaouez gozh-se hag ez eus bet komzet diwar he benn war gwagennoù R.B.I. gand Deniel Jequel ar zul d'an abardaez etre 7e ha 15 ha 10e. Labouret en deus Ernest Ar Barzhig evit kelc'hgelaouennoù evel Brud, Barr Heol, Breizh, Al Liamm, Hor Yezh, Skol ha « Le Petit Bleu »... Marvet eo Ernest Ar Barzhig da 60 vloaz d'ar 1añ a viz kerzu 1977 e Murs, re-abred moarvad.

An danevelloù o deus meur a gentel da dennañ diouto : ar garantez dalc'hmat e-kreiz ar brezel, karantez evit bro an enebour hag e sevenadur, petra eo ar garantez virion ; araok mont pelloc'h e lavaran deoc'h ho peus tu ivez da lenn « Eñvorennou ur prizoniad » gand Alan An Diuzet, hemañ o kontañ deomp en un doare diskeñvel, amzer ar brezel diwezhat. Bez' eus ivez amañ romantoù berr c'hoarvezet e Breizh o tis-kouez deomp menozioù an dud en amzer gwechall diwarbenn ar garantez gant taolennoù resis diwarbenn temspered an dud.

An holl danevelloù 'zo plijus ha aes da len. An troioù lavar ar ziskouez deomp pinvidigezh ar yezh ; ar garantez o kaout an trec'h en despet d'ar boan ha d'an trubuil hoù. Ma ho peus amzer ha ret eo deoc'h kaout, ho peus tu ivez da benn anezho e korn an oaled peogwir emañ ar goañv e tostaad. Marteze e savo c'hoant deoc'h da vont war araok gant ar garantez evit hor Yehz hag hor Bro Breizh, d'am sonj eo ret ober ul liamm etre an amzer dremenet hag hon amzer a-vremañ evit pinvidikaat hor menozioù diwarbenn ar vuhez. Setu amañ ul levr hag ez eus ennañ peadra da vagañ ho spered ha spered ho pugale. Na zigalonekait ket brezhonegerien ; hor yezh en deus un doare da lakaat ac'hanomp da advevañ e-pad ar c'hleñved emaomp, ni, Bretoned, taget ganti ; amañ e gaver danevellloù 'zo hag ez eus tu da lavarout diwar o fenn, hag ez int louzeier evit al lenner.

A.A.C'H.

« CAFÉS »

gand Gérard Le Gouic

CAFÉS, gand Gérard Le Gouic, embannaduriou Rougerie, heuliet gand **Tu ne seras jamais Arthur Rimbaud, et alors ?,** 34 pajenn, 39 lur. Atav n'eus **Pobl-Vreizh** n'em graet gand G. Le Gouic hag he varzhoniezh, ken galonek eo an den hag e skritur. En he leur diwerzhan e gaver barzhonegou anvet pep hini dre anv eun ostaleri bennak : deus ar gêr, deus ar maezh ; bistroiou PMU pe tavarn e-lec'h e n'em gav tud an emsav, ha kalz re all. Dedennus-tre eo ar mennoz-se. Beb varzhoneg zo eur pezh tamm ehanlec'h barzh eun dro-bale brasan hag a zo al levr. Siwazh, n'eo ket ken avenet aman, d'am sonj, G. Le Gouic eged ma oa-en barzh e **Trois poèmes pour trois âges de l'eau** (Telenn Arvor, Kemper). Plad awalc'h eo ar werzennou-se laket dre skrid evel eul lizer e teufent da vezab komzou plaen. Fors penaoz en devo mignoned G. Le Gouic plijadur da vond war e lec'h uer wech all. Eil rannad al levr-se, anvet (e galleg !) **Biken e vi A. Rimbaud, ha da houde ?** (20 eur rummad kelennou roet d'eur varzh yaouank. Lod anezho zo akuit awalc'h : « Apporte à ton lecteur matière à tirer lui-même une morale qu'il n'accepterait pas de toi ». Bet oa bet embannet an aliou-se neubeud miziou zo barzh eur geloauenn lennegel nevez : « Le Nouveau Marronnier », renet gand Jean-Claude Tardif (13 sq. des Clôteaux, 35200 Roazhon). E niverenn gentan ar helaouenn-se e gavot pennadou skrivet gand J. L'Anselme, Yvon Barbeau, Delabarre hag all...

P.R.

Font ha Gwir er vro
Vigoudenn a-raog ha goude an Dispah

Eur studi gand K. Riou, nº 117, 1988. Miz Eost miz Gwengolo, 40 ru ar Republik, 29200 Brest.

I. – Hai-Kaiou, gant Y. Brusk : evel ma lavar Y. Brusk... « Eun hai-kai zo eur barzoneg a 17 silabenn (teir gwerzenn a 5-7-5 troad) »... Ur skwer evit hon lennerien :
« Skilfou du ar gwez
O vallozi eun oabl stên
mantruz a uvelded ». (10/12/87).

...« Awenet gand an natur e taolenn eur gweledva, mod beza al loened (pe an dud) ; pe c'hoaz eur drivliadenn, eur brederiadenn... »

II. – « Ar pevar marh (Hervez Diskuliadur 6, 1-9) »... gand K. Riou ; hervez ar pezh'zo bet desket din, an diskuliadur'zo un doare efedusoc'h evit displegañ an traoù ; er pennadmañ, d'ar skwer, e vez meneget « Ar pevar marh » : « Ar marh gwenn », « Ar marh ruz-ivern », « Ar marh duglaou » hag « Ar marh glaz »...

III. – « Kergaradeg » gand Visant Seite : un istor hag a gavan kentelius evit meur a abegoù : komprenusted an dud evit un arzour barrek war e vicher ha koulskoude ur foeter-hent anezhañ ; tamm ha tamm e gont e



Dro-Vreizh gand darvoudoù iskiz c'hoarvezet gantañ...

IV. – « Keskidi ? » gant Y. Brusk : un doare plijus en deus amañ Y. Brusk da lakaat ac'hanomp da gompren n'hon eus abeg ebet da ruziañ pa gomzomp e brezhoneg ; bez'eus bet ur mare hag e oa un dra gaer dija deskiñ ur yezh hag e ve graet ganti evit en em zifenn er vuhez pemdeziek ; ar yezh-se a oa peurliesañ ar galleg ; bremañ avat, ez eus tu da zizoloiñ hor Bro Breizh dre ar brezhoneg ; ret eo stourm evit trizout ar pal-se daoust d'ar pezh a vez c'hoazh kenteliet deomp gand tud hag zo o c'hoariñ gand ar marv.

V. – « Kêriadig Lann-blen gand Gilberte Kervarreg » : kontañ a ra deomp amañ G.K. e brezhoneg Bro Gwened ar vuhez gwechall ; penaoz e vez renket an ti, plas al loened ; penaoz e veze aozet ar boued ha pareet an dud gand plantejoù gouez ; en ur ger, buhez tud paour, laouen gand nebeut a dra ; ... « Toud ar harter a veve ged ar memes ton ; karantez a veze etre an dud »...

VI. – « Eur paotrig bihan dister gand H. Buzulier (da heulia) » : « An dornañ » : ul labour skuizhus-tre wardro ar bloavezhioù ugent. « Amzer ar foenn », « Red e oa bevañ », « Ar wenterez pell » hag « Ar hannerez »... « Ya, kalz a boan a gomere d'ar houlz-se on zud evit gounid o zamm buhez... » a skriv H. Buzulier.

VII. – « Font-ha-Gwir gand K. Riou » : ur furchadenn e barzh paperiou koz... « Hiniennou kosoh eged amzer dispah ar Bonedou Ruz... » Ar font : « ...Font a reer euz an douarou, ar gwez mad da ober koad-labour, ha gwir (droits réparatoires) euz ar hleuziou (kêiou), ar heuneud (bois enlevables), ar gwellaennou d'an doua-

Diwar-benn obidou

Kenvroiz ker,

Marteze hoc'h eus klevet ano eus va breur ar medisin jeneral a vor Charlez Laurent, eun den gouiziek anavezet mat e Brest. Marvet eo d'an 18 a viz kerzu diwezañ e ti-retred Plougastel. Ne oa ket ken abaoe mizveziou evit komz na skrivañ. Dek vloaz 'zo avat en doa lakaet dre skrid e volontez a-zivout e obidou, gant eul lizer d'ar person en defe da bledin ganto. El lizer-se e tisklerie perak e zinac'he groñs na ve lavaret ger gallek ebet e-pad al lid-kañv en iliz. Ha ma vefe a-enep ar person, ma ve kaset e gorf war-eeun d'ar vered ha lavaret pedennou e brezoneg e-tal an toull.

Desavet e oa bet e Brest e derou ar c'hantved, galleg nemetken en e gerentiez, ha nebeut a amzer en doa bet da c'houde da beurwellaat ar brezoneg en doa desket drezañ e-unan. Pa n'oa ket bet evit ober gant ar brezoneg kement ha m'en dije karet, e felle dezhan ober eus e varo eun testeni eus e zoujañs d'hor yez hag eun tamall rust ouz he distrujerien. Ha ma vefe lakaet an taol-se da skandal gant an Iliz pe ar bobl, gwaz a-se evito.

Kement-se, pa varvas, a oa bet roet da anaout da bennou an Iliz e Brest ha Kemper. Ha pep-unan da glask eun diskoulm. Kasaus evit ar barrez – hag ivez ar familh – gwelout eur c'hristen mat hag a-zoare kaset d'an douar hep treuziñ dor an iliz. Ha setu, dres d'an ampoent, lizer hon Tad-Santel oc'h erbediñ da bep-unan ar vrasañ doujañs e-keñver ar minoreleziou ! Person Sant Loeiz Brest avat ne gave ket dereat ober gant ar brezhoneg hepken dirak eun ilizad tud, rouez ar vrezonegerien en o zouez.

En diwez e voe kavet eun treuzvarc'had : ne vo ket an oferenn diouz ar c'hiz FLB boutin, kasaus awalc'h, gant eur ganaouenn vrezonek pe ziou hep talvoudegez liturjek. Bez'e vo an aviel lennet e brezoneg da gentañ, ha da-c'houde e galleg. Hag e brezhoneg eo e vo lavaret ar bedenn-veur penn da benn. Ar person, an Ao. de Surgy, a gemeras ar boan da zeskiñ e lodenn, ar gorreou. Ra vo meulet ha trugarekaet evit-se. Ezomm ebet lavarout ne voe den evit klem pe bezañ feuket e-touez ar gristenien bodet en iliz.

Trec'her va breur pe trec'het ? Ne voe ket difrouez e ziblegusted hag, evit gwir, n'en deus c'hwitet war e daol. Eur c'hammed a-bouez war-raok gant implij ar brezhoneg en eun iliz ker. Pa c'hoantaio unan ac'hanomp muioc'h a vrezoneg eget boaz en eul lid bennak e c'hello goulenn ma ve graet evitan evel evit Charlez Laurent e Sant Loeiz Brest : d'an nebeutañ !

Ha bennoz Doue d'an Ao. Eskob Visant Fave daoust d'e 86 vloaz da enoriñ korf hag ene e gamalad koz, rener ar Bleun-Brug Bro-Leon.

Bloavez mat hag enor d'ar Vro, ha joa d'an Anaon.

Gant va hetou a yec'heh ha berz
Per LAURENT

Brud Nevez (echu)

rou, an teil, an ti, ar hrevier, ar forn, ar puñs, ar feuteun... ». « An aktou font-ha-gwir » : displigadurioù a-bouez diwar benn al lezennou war ar moez gwechall, an « tier ha krevier », ar « Gwez ha parkeier », « ar berhenned », « ar verourien », « ar gouel Mikêl, « Kemmou en Aktou da heul an Dispah », « Doare skriva an ancrou », « Piou a zin » hag « Ar brezoneg en Aktou »...

VIII. – « Mareou an amzer » gand V. Fave.

IX. – « Al leoriou » : « La Bretagne linguistique », « An Testamant Nevez », « Vent de soleil » gand P.J. Helias ha « Mintin ha Noz » gant Kryr...

X. – « A bet seurt »... Amañ e veneger « Kontrad Diwan gand ar Stad » hag keleier all diwarbenn ar Vro.

Rentañ-Kont gand A.A.C'H.

Koumanantit pe adkoumanantit mar plij !

Lizher

Pemoc'h an dismegans

Ur weledigezh am eus bet o sellet ouzh golo ***Le Peuple . Breton*** *diwezhan. (Nerzh a zo er gazetenn-se atav, daoust d'ar pezh a lavarer a-wechou).*

Petra am eus gwelet ?

Gwelet em eus un anv o flamminan, lizherennou melen war ur vandenn-zu : ***Le Peuple Breton.*** *Gwelet em us ur skeudenn : ur tropellad moc'h roz o vale, dibreder, dre straedou displann Montroulez.*

Pobl Vreizh, hor pobl, aet d'un tropellad moc'h !

Hag a-ratozh eo bet aozet ar golo-se, da skeudennin, e berr komzou, ar c'hemmou degaset e Breizh abaoe 25 bloaz ? Douetans 'm eus : Le Peuple Breton, petra bennak ma vez fent enni, – a-wechou, – a zo dishenvel he zon diouzh Yod Kerc'h.

Ne vern. Pezh a gont eo an dra-man : gwir-tre eo e vije aet pobl Vreizh d'un tropellad moc'h.

Dek vloaz 'zo, pe ouzhpenn, e veze lavaret d'ar beizanted lakaat sevel staliou, krevier, evit ar moc'h, enno 100 pemoc'h. Gant 100 porc'hell e oa saveteet an den. D'ar mare-se ivez e veze lavaret d'an dud e oa an dazont gant ar rannvroiou, 4 pe 5 departamant enno.

Hiziv eo erru re strizh ar c'hrevier hag ar rannvroiou. D'ar beizanted e lavarer : ret eo sevel staliou brasoc'h, 500 porc'hell da vihanan. D'an dud e lavarer : ret eo sevel rannvroiou brasoc'h, echu eo gant « Bretagne », « Pays de Poires » hag all, « il faut penser Grand Ouest, tudou ! ».

Aet eo da vat al labour-douar, pe ar sevel chatal, e mekanik ar gapitalouriezh. An hevelep diskoulm a dalvez breman evit ar moc'h hag evit an dud. Evit an holl moc'h. Hag evit an holl dud, re ker e-giz ar re all.

Bez a anavezemp ar savaduriou-se a vez anvet « Cité Radieuse » gant ar re a sav anezho ha « lochou lapined » gant ar re e vev e-barzh. Ar savaduriou-se e-lec'h ma vez drebet an dud gant ar c'hrign-bev, hini ar c'hig hag hini ar spered, evel ma vez krignet e garotezenn gant ar c'honikl.

An hevelep teknokrated o deus bet ijinet savaduriou all. Emaomp o paouez ober anaoudegezh ganto : ar Rannvroiou, anvet « Bretagne » ha « Pays de Loire », gant ar re a sav anezho...

« Krevier-moc'h » int e gwirionez, evit ar re a chom e-barzh.

N'omp ket evit ober an disteran tra evit an dud klenket a-barzh al « lochou lapined ». Un dra a c'hellomp ober, avat, evit na vefe ket klenket o bugale, – hag hor re, – e-barzh « krevier moc'h »...

Ha ken fall-se eo bezan broadelour neuze ?

Paskal ar Marc'heg



Le sort de 5 à 600 salariés se joue dans les couloirs d'hôtels parisiens !

CHAFFOTEAUX ET MAURY, SAINT-BRIEUC

On nous présente un projet de 500 à 600 licenciements sur trois ans. L'usine compte actuellement environ 1.500 salariés. Il est évident que c'est une menace sérieuse pour le pays de Saint-Brieuc.

Une première vague de licenciements doit avoir lieu en janvier-février 1989.

Le drame, c'est que rien ne filtre, on annonce plusieurs noms de repreneurs potentiels et revoilà Gimmo qui refait surface ! Tout se déroule dans les coulisses, une véritable pièce de théâtre entre « boursicoteurs » et politiques...

Les travailleurs ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés.

Vivement la Révolution.

Nous reproduisons une déclaration de la CGT, le syndicat majoritaire de Chaffoteaux.

Les actionnaires de Chaffoteaux et Maury veulent licencier ! Ces suppressions d'emplois envisagées ne sont pas justifiées ! Pourquoi ?

Parce que la situation commerciale de Chaffoteaux-et-Maury n'est pas mauvaise : le chiffre d'affaires 1988 est supérieur de 10 % à celui de 1987 à la même époque.

Le résultat financier de l'entreprise, prise dans sa globalité (fabrication et service après-vente), est positif.

S'il y a un relatif surstockage, c'est parce que la productivité a augmenté d'au moins 10 % cette année (c'est l'équivalent de presque 1 mois de production), c'est aussi parce que le service commercial est perturbé depuis plusieurs semaines par une restructuration qui aboutit au licenciement de 35 personnes.

Le problème, c'est que les capitalistes en veulent toujours plus !

Ils sont difficiles à satisfaire, d'autant plus que notre travail alimente deux fois le capital :

1. Les banques.

2. Le GIMMO (repreneur de Chaffoteaux et Maury en 1985).

Le capital social de Chaffoteaux et Maury est trop faible lors de la reprise en 1985. Le GIMMO n'a pas apporté suffisamment d'argent et les dettes ont été payées. Ce qui fait que maintenant Chaffoteaux et Maury a un taux d'endettement auprès des banques beaucoup trop élevé.

Résultat : depuis 1984, les banques ont encaissé 194 millions de francs lourds. Ce sont ces prélèvements qui empêchent Chaffoteaux et Maury d'avoir un résultat nettement positif. La nouvelle direction veut réaliser plus de ventes et plus de production avec moins de personnel.

A la CGT, nous n'accepterons pas cette décision qui conduirait à « laisser sur la touche » des salariés qui ont contribué au développement de Chaffoteaux et Maury. Et puis le GIMMO, au moins, à deux reprises, s'est engagé formellement à ne pas licencier :

1. Au moment de la reprise en 1985 (pour avoir la préférence sur Vaillant).

2. En acceptant plusieurs dizaines de millions de francs lourds de subvention de la DATAR.

La SBFM vendue par Renault ?

Des contacts ont lieu entre Renault (propriétaire à 99 % de la Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique à Kerpont près de Lorient) et l'entreprise allemande Colombus, elle-même filiale de la société américaine Intermet.

La perspective d'une vente est d'autant plus crédible qu'une opération identique a été menée par Renault au printemps avec sa filiale nantaise CPIO (restructurée, « dégraissée » et vendue). La SBFM est actuellement rentable.

Moins d'agriculteurs

153.000 agriculteurs des cinq départements bretons sont inscrits sur les listes « exploitants » du 31 janvier aux chambres d'agriculture. Ils étaient 199.372 en 1983, soit une diminution de près de 23 %. Leur répartition par département est la suivante : Côtes-du-Nord, 32.411 (– 23,8 %) ; Finistère, 34.999 (– 19,5 %) ; Ille-et-Vilaine, 35.265 (– 22,5 %) ; Loire-Atlantique, 25.100 (– 25,5 %) ; Morbihan, 26.105 (– 23,5 %).

Ces élections vont notamment permettre de mesurer la représentativité des courants progressistes.



Flashes interdits

Chômageries

Grand spectacle à publicité pré-électorale à Paris aux Assises internationales sur les Nouvelles Solidarités les 9, 10 et 11 janvier, avec du beau monde : Mitterrand, Rocard, Fabius, Méhaignerie... Question : combien de responsables de maisons de chômeurs ont pu se déplacer, se payer le séjour de trois jours en hôtel et restaurant ? Nous connaissons la réponse puisqu'à la dernière assemblée générale de la Fédération Nationale des Chômeurs à Créteil, beaucoup de responsables, malgré leur grand désir, n'avaient pu se déplacer faute de moyens financiers.

L'ancien chef de cabinet de M. Evin, ministre de la Solidarité, qui ne veut pas d'un rassemblement national de chômeurs, avait pris soin de maintenir la Fédération Nationale de Chômeurs, dont il veut la disparition, sans moyens financiers en lui refusant le complément de subvention prévu dans le budget prévisionnel, et même de recevoir les responsables qui sont contraints d'avancer, à titre personnel, les millions de centimes nécessaires à la survie de l'organisation.

Certes, il y a un début de dégel puisqu'en quinze jours j'ai rencontré trois chefs de cabinet ou conseillers techniques des ministères suivants : Travail, Solidarité et Mer. Mais quelles abysses entre Paris et la province, entre les hommes politiques et les chômeurs. Pendant ce temps, la pression souterraine monte à Paris. Tout le monde ne souhaite pas une entente avec les pouvoirs publics, trop prompts à se servir des chômeurs comme faire-valoir et dont, il est vrai, il ne faut peut-être pas attendre grand-chose.

L'avenir le dira. En attendant, combien d'associations bretonnes participaient aux Assises de Paris ? Et ne dit-on pas que les banques alimentaires servent d'enjeu électoral ? Cinq ministères pour le social, c'est beaucoup : Travail (Soisson), Solidarité (Evin), Action humanitaire (Kouchner), Condition féminine (Dorlac), Mer (Mellick, qui est tout de même partie prenante pour les navigants chômeurs). Ajoutons-y un chargé de mission sur la marine marchande française (Le Drian, maire de Lorient). Rencontrer tout ce monde demande beaucoup d'énergie et de finances. Discerner les différentes attributions exige une sérieuse étude puisque les intéressés, eux-mêmes, ont quelque hésitation, tout s'interférant comme dans les maths modernes. Ajoutons-y le casse-tête du Revenu Minimum d'Insertion et on comprendre que les responsables d'associations de chômeurs sont comme eux devant les problèmes d'ANPE et d'ASSEDIC, bien perplexes.

Roger COURLAND

Bretagne et programmation culturelle

Des investissements culturels lourds...

A Nantes, à Brest, à Rennes, à Saint-Brieuc (et dans bien d'autres villes bretonnes), les grands équipements culturels sont confiés par les élus à des gens venant d'ailleurs, qui ne connaissent rien de la Bretagne, de son identité culturelle et qui ne veulent rien en connaître.

Ces « directeurs » se manifestent souvent par leurs préjugés négatifs et un mépris extraordinaire à l'égard de la culture et de la création locales. Leurs organismes pompent à la fois une large part des crédits de collectivités locales (départements, communes, régions) et l'essentiel de l'aide du ministère français de la Culture. Autrement dit, ces vecteurs de la culture française en Bretagne absorbent l'essentiel des crédits, ce qui permet ensuite de hausser les épaules devant l'absence relative de créations culturelles bretonnes de grande envergure.

UNE CULTURE EN LUTTE

Désormais, plus forts que des jugements fondés sur une impression générale ou des cas particuliers, il y a les chiffres qui rendent sans fard la réalité. Pour que le peuple breton continue d'exister, l'instinct de survie, seul, agit comme l'ultime bouée de sauvetage, mais pour combien de temps encore ?... Les gens de ce pays qui tiennent à cette culture originale qui a fait d'eux ce qu'ils sont savent ce qu'il leur reste à faire. Le combat continue, en Bretagne et ailleurs, afin que nos droits légitimes soient enfin reconnus dans une Europe à l'échelle de l'homme.

Notre combat est celui de tous les peuples devenus minoritaires parce que minorisés. Loin de nous isoler, il nous rapproche de tous ceux-là qui, à l'ouest comme à l'est du continent européen, indifférents au Rideau de fer, luttent pour le droit à la dignité. Quand l'assemblée démocratique d'une Bretagne réunifiée aura-t-elle le courage d'un Parlement estonien ou letton et décidera-t-elle de son affranchissement ?

Jul GUEGUEN



... qui ne servent pas la Bretagne

Ce que nous évoquons là vaut pour le « Grand Huit » Rennes, dirigé par le Belgo-Parisien, Pierre Debauche, en attendant un autre, le « CAC » de Saint-Brieuc, la « Maison de la Culture » de Loire-Atlantique à Nantes, le « Quartz » à Brest. Dans ce dernier cas, on a été prêt à payer fort cher une agence de communication pour trouver un nom original (!), qu'il n'y ait pas besoin de traduire en breton. Les associations culturelles bretonnes de Brest, tous courants confondus, demandent très justement que l'organisme reçoive une autre dénomination en breton.

Banalisation, stérilisation

Ces équipements lourds, qui grèvent les finances locales et absorbent le peu d'aide de l'Etat central, aggravent encore la situation de la culture bretonne et de la création en Bretagne en s'ajoutant au déséquilibre monstrueux existant entre les dépenses culturelles de l'Etat en Ile-de-France (20 % de la population hexagonale, 60 % du budget de la culture) et dans le reste de l'Hexagone. En effet, ces pôles de diffusion culturelle en Bretagne sont essentiellement des relais de la culture parisienne qui ne font que des concessions-alibi à la culture bretonne, une ou deux fois l'an.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas pour nous de dénoncer la promotion de productions extérieures à la Bretagne. Le festival de Lorient l'a montré, la confrontation de plusieurs cultures est enrichissante et nécessaire. Il s'agit plutôt de dénoncer la marginalisation des productions bretonnes dans une programmation prétentieuse, toujours au faîte des derniers caprices parisiens (dont on s'est définitivement lassé ailleurs en Europe). Le cinéma breton, ce n'est pas dans ces riches temples de la culture, qu'il a pu exister, et être promu et confronté, mais à Douarnenez. De même pour les livres bretons, le théâtre, les variétés, la musique et la plupart des autres expressions culturelles.

Ainsi, toute la Bretagne a pu voir ou verra défiler, en tournée hexagonale, le cirque Medrano, Charles Trenet, Mile Davies et combien de troupes théâtrales parisiennes, vite oubliées. Il suffit de payer... la ville de Brest a engagé 9 millions de francs actuels, de programmation pour une seule année budgétaire (électorale, il est vrai). Il n'y a pas d'intégration des associations culturelles locales, qui pourraient être aussi les acteurs de la culture de leur cité et de leur pays.



Echapper au nivellement

Des initiatives sortant de ce ronron uniformisé ont existé, tel le « Carrefour des régions d'Europe (Bretagne, Toscane, Feroé, Danemark), avec des réalisations éclatées (Rennes, St-Brieuc, Quimper, Daoulas, etc...), du 12 au 27 novembre. Mais la parisiannerie culturelle ne fait pas le succès populaire.

Les associations, démobilisées, s'anémient et cessent d'animer. C'est la fonctionnarisation et le manque de dynamisme qui accompagnent cette centralisation d'une culture banalisée à l'extrême. La courbe de fréquentation n'est pas à la hausse, malgré les facilités de tous ordres offertes aux spectateurs (abonnement, tarifs promotionnels), malgré aussi la publicité gratuite assurée par FR3-Rennes et les principales radios locales à ces productions.

Si cet argent était fourni aux troupes, aux orchestres, pour qu'ils créent

Dossier

Des propositions pour une politique culturelle bretonne

Le document ci-joint a été réalisé à l'issue d'une journée de travail qui s'est déroulée à Lorient, le dimanche 11 décembre, de 10 h à 18 h, à la Maison du Jeune Travailleur, journée à laquelle ont pris part une cinquantaine de responsables, représentant quarante associations.

Cette rencontre, qui faisait suite aux deux journées de travail tenues à La Briantais, à Saint-Malo, en septembre 1987, a permis aux délégués des associations :

1.) de discuter le rapport établi par Infos Bretagne Services, à la demande du Conseil culturel, sur l'importance socio-économique du mouvement culturel et de définir les paramètres d'une nouvelle étude à établir dans un délai de deux ans ;

2.) de discuter le rapport sur l'audiovisuel en Bretagne établi par Patrice Pellean pour le groupe de travail sur l'audiovisuel de l'Institut culturel de Bretagne ;

3.) d'établir un document de réflexion et de proposition sur la situation culturelle en Bretagne à l'intention du Conseil régional de Bretagne.

Pourquoi une politique culturelle pour la Bretagne

Une réalité pour le développement et la solidarité

Le Président de la République, au cours de son récent voyage en Bretagne, a déclaré, le 29 novembre 1988, que la Bretagne était devenue la région la plus performante d'Europe. Quelles que soient les réserves à apporter à une telle affirmation, il est incontestable que les régions qui, comme la Bretagne, ont une personnalité aussi marquée, bénéficient d'un atout de premier ordre pour assurer leur avenir par la solidarité des différents acteurs de la vie sociale autour d'un projet commun, par la volonté de vivre ensemble dans un pays construit pour le bien-être et l'épanouissement de tous. L'histoire des 40 dernières années montre combien ce facteur a été important dans le développement de la Bretagne.

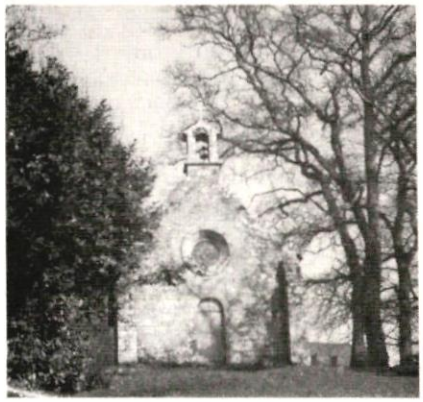
Quel symbole que d'entendre le général Jean-Loup Chrétien s'exclamer « Vive la Bretagne », marquant ainsi l'importance de son identité, au moment de s'élancer dans l'espace à bord du vaisseau soviétique Soyouz.

Au moment où la plupart des régions d'Europe affirment leurs personnalités et mettent en œuvre des politiques pour les développer – regardons en particulier les régions autonomes d'Espagne (Catalogne, Galice, Pays Basque), les régions d'Italie, des Pays-Bas, du Danemark, de Belgique, l'Ecosse et le Pays de Galles en Grande-Bretagne – la Bretagne, qui n'a pas de véritable politique en ce domaine, ne doit pas laisser passer sans réagir une période cruciale pour sa culture et son identité et donc, à terme, pour son développement global.

Par delà même son rôle dans un développement endogène, sa culture constitue, pour la Bretagne, un élément attractif de première importance, souligné par le Conseil culturel lorsqu'il a proposé une orientation vers le tourisme culturel. Les étrangers, en particulier, veulent connaître une Bretagne authentique, dans ce qu'elle a de singulier, mais aussi de vivant et d'actuel. La simple exposition d'un riche passé ne saurait faire longtemps illusion si les Bretons ne savaient plus s'exprimer à travers leur originalité. On doit donc se garder de la seule « exploitation » touristique de la culture, qui n'aboutirait qu'à tarir sa source profonde, l'existence même d'une communauté vivante.

La fin de la société traditionnelle nécessite une nouvelle politique

Aujourd'hui, les structures de la société traditionnelle qui ont permis la transmission de la langue et de la culture bretonnes ont pratiquement disparu. Le mouvement associatif breton, on l'a montré, y a suppléé, conservant, mais aussi développant la culture bretonne, souvent de façon remarquable. Toutefois les institutions ont pris dans la société moderne une place telle qu'elles sont seules à avoir le poids suffisant pour assurer



cette mission. Leur responsabilité est donc importante. Que demain les Bretons aient encore une expression originale qui leur permette de se reconnaître et d'être reconnus à travers le monde, cela dépend aussi des pouvoirs publics, et des moyens qu'elles auront la volonté politique de mettre en place ou de susciter.

La Charte culturelle de Bretagne signée en 1977 entre la Région, les cinq départements bretons et l'Etat, se voulait à la fois « un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne » et « un pas vers la prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle ». Et la décentralisation a également permis une évolution dans le même sens. Mais le principal reste à faire.

La Bretagne au diapason des régions européennes

On ne peut que demander, en particulier, une action déterminée en faveur de la langue bretonne. Alors que la plupart des régions européennes qui en ont l'opportunité fondent l'apprentissage de plusieurs langues à partir de leur langue spécifique – alors que ces politiques ont le soutien du Parlement européen et de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – la langue bretonne risque de disparaître non seulement par l'absence d'une prise en charge réelle, mais plus exactement du fait d'une hostilité larvée et du jacobinisme du pouvoir central. On se rappelle l'opposition à la licence puis au CAPES, maintenant au DEUG, l'opposition à l'enseignement en langue bretonne de Diwan, le sabotage des timides mesures de la circulaire de M. Savary en 1982.

L. lace de la langue, de la culture, de l'i oire, de l'économie bretonnes reste . alement marginale dans l'enseigne ent.

La radio et la télévision sont conçues à travers une vision centraliste : on fait des stations « locales » des fournisseurs de matériaux pour les services parisiens, elles ne peuvent créer leurs propres programmes

Programmation culturelle (fin)

en Bretagne, il y aurait certes des échecs, des parisianneries, des copies plus ou moins réussies. Mais les créateurs en culture bretonne qui, quoi qu'on en dise, n'ont jamais été absents de notre époque, auraient les moyens de créer, de se faire connaître, de rayonner et d'être jugés sur leur valeur, et non sur leur pauvreté.

en fonction des populations qu'elles desservent. La loi du 29 juillet 1982 sur la décentralisaiton du service public de radio et de télévision n'a jamais été mise en application. Et quel mépris pour les élus du peuple lorsque le « grand patron » des radios locales de Radio-France, M. Daniel Hamelin *(Ouest-France* 6-12-88) exige des « politiques de Bretagne » qu'ils lui « foutent la paix ».

Réduire les inégalités

On ne peut que remarquer l'extrême concentration, en France, des moyens comme des pouvoirs. Cette inégalité criante est symbolisée par la répartition des crédits du ministère de la Culture, mise en évidence dans le rapport établi pour le Conseil culturel de Bretagne : 68 % de la totalité des crédits pour la seule région parisienne. Les deux-tiers des crédits, cela veut dire les deux-tiers des emplois : les conséquences économiques et sociales d'une telle répartition sont dramatiques pour la Bretagne.

Principes d'une action culturelle

Une politique culturelle qui permette l'expression pleine et entière de l'identité bretonne constitue un élément essentiel pour le développement harmonieux de la Bretagne.

Cette politique doit être définie par les Bretons et leurs représentants. L'Etat doit accompagner ce choix. La Région doit donc disposer d'une commission spécifique pour l'élaboration d'une politique culturelle et de moyens spécifiques pour la mettre en œuvre.

La politique culturelle de la Bretagne ne peut se réduire aux seuls secteurs de la compétence du ministère de la Culture. Elle met en jeu des secteurs aussi différents, outre la Culture, que l'Education, la Jeunesse et les Sports, l'Equipement, les Postes et Télécommunications, etc....

Les moyens d'une politique culturelle définie par la Région doivent être dégagés par négociation entre la Région et l'Etat.

Mesures d'urgence

1.) Les associations demandent que le Conseil régional soit devant l'Etat le défenseur de la culture bretonne et négocie avec le gouvernement les mesures réglementaires et les crédits nécessaires au développement de notre culture.

2.) Les associations demandent, en particulier, que la Région intervienne auprès des ministères concernés pour obtenir de l'Etat :

– la co-gestion des programmes scolaires ;

– l'introduction et la présence de la langue et de la culture bretonnes dans tous les systèmes d'enseignement ;

– la création des diplômes qui sont nécessaires à la réalisation d'une politique de développement culturel en Bretagne ;

– l'autonomie des stations de radio et de télévision basées en Bretagne et leur gestion par un comité de l'audiovisuel nommé par la Région ;

– le bilinguisme des signalisations routières et des informations dans les services publics.

3.) Les associations demandent que le Conseil régional se prononce pour une politique linguistique et qu'il en définisse les buts et les moyens. Un observatoire régional devrait en suivre la mise en œuvre.

4.) Les associations demandent :

– le respect par RBO de son cahier des charges ;

– la quotidienneté des émissions en langue bretonne à la télévision ;

– l'augmentation des aides allouées aux radios locales qui utilisent la langue bretonne.

5.) Les associations s'élèvent vivement contre la volonté de l'Etat de supprimer les aides financières données par lui aux « grandes Fédérations » bretonnes. Les associations qui jouent envers la communauté un rôle de service public, demandent des subventions annuelles de base qui leur permettent de gérer correctement leur action.

6.) Les associations demandent un soutien affirmé pour les actions de formation dans tous les domaines de la culture : langue, musique, danse, création théâtrale, etc. Elles insistent sur leur compétence dans ce domaine, mis en évidence par une profonde expérience et une longue pratique.

7.) Les associations demandent une politique de promotion de la lecture, en particulier de la lecture en langue bretonne.

8.) Les associations bretonnes, faisant leur le point de vue des représentants des Bretons émigrés, demandent que le Conseil régional prenant en compte le fait migratoire, fasse respecter le droit des Bretons de l'émigration à l'enseignement de leur langue et aide à la création d'un Centre de documentation et d'information en région parisienne.

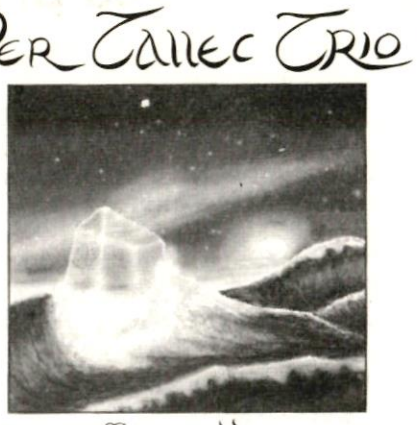
9.) Les petites associations locales demandent que le Conseil culturel soit pour elles une structure d'accueil et un interlocuteur qui puisse prendre en compte leurs problèmes et les présenter au Conseil régional de Bretagne.

10.) Les associations demandent que le rôle du Conseil culturel soit clairement précisé, que sa compétence à l'évaluation des actions culturelles lui soit à nouveau reconnue, qu'il soit consulté pour la formulation d'une politique culturelle et que les moyens lui soient donnés de jouer son role dans la promotion et la défense de la culture bretonne.

11.) Les associations, attentives à l'effort que la Région se propose de faire pour la création d'un orchestre régional, demandent que des sommes équivalentes soient consacrées, pour l'aide aux associations culturelles, à la promotion de la culture bretonne vivante, au sauvetage et au développement de ses richesses.

Associations culturelles bretonnes
Conseil culturel de Bretagne

NDLR : La partie « propositions » peut être sensiblement enrichie, mais l'analyse nous a paru pertinente.



Des Bretons qui créent.

Un projet du PCF pour les langues régionales

Le PCF a déposé à l'Assemblée à nouveau une proposition de loi « relative aux langues de France et aux cultures régionales ».

Dans l'exposé des motifs, on lit quelques remarques intéressantes.

« A travers les mutations de la révolution industrielle, la bourgeoisie française a tout fait pour favoriser l'unification linguistique de façon à d'unifier le marché du travail. L'unification linguistique répondait aux besoins du capitalisme en même temps qu'à la volonté centralisatrice de la bourgeoisie pour laquelle l'État jacobin incarnait l'unité nationale ».

(...) Ce fut aussi le rôle contradictoire de l'école de la IIIe République d'avoir permis la généralisation de l'alphabétisation en langue française, tout en dévalorisant les langues parlées et en les rabaissant au rang de « patois ».

►

(...) En retour, l'émergence du fait régional et la prise de conscience des méfaits économiques et sociaux du centralisme ont fait naître l'exigence d'une identité et la volonté de voir reconnues les spécificités, les différences » (...)

L'expression en langue de France (c'est ainsi que le PCF désigne les langues minorisées !) peut donner plus de force aux aspirations à la démocratie, au refus des migrations forcées, accompagnées de déqualification et d'urbanisation au rabais hors de la région ».

Ce qui suit concerne des questions qui ne sont pas que de vocabulaire et tend à restreindre la portée de l'analyse qui précède : « sauf à aligner la nation française sur le modèle des États multinationaux, il n'y a pas, en France, de problèmes de minorités nationales ». Et le PCF de refuser les expressions « peuples de France », « langues minoritaires », « minorités nationales », « cultures minoritaires », d'où son refus, déjà évoqué, de la notion de « peuple corse ».

N° 314

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

NEUVIÈME LÉGISLATURE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 octobre 1988.
Annexé au procès-verbal de la séance du 19 octobre 1988.

PROPOSITION DE LOI

relative aux langues *de France et aux* cultures régionales,

Moyennant quoi, le projet du PCF demande que l'enseignement des langues « de France » doit être « facultatif, optionnel et de droit », ce qui serait un progrès. Il propose l'intégration des « initiatives privées d'enseignement en langue régionale » dans le service public sous un statut expérimental. Et d'envisager aussi des expériences de bilinguisme français – « langue régionale » dans le service public. Ces expériences, quoique limitées, existent déjà ! – aspect positif du projet, le 3e volet : « l'initiation à la culture régionale sera dispensée à tous » (histoire, monuments, œuvres artistiques et littéraires, économie, patrimoine...), avec une formation des maîtres et des concours de recrutement.

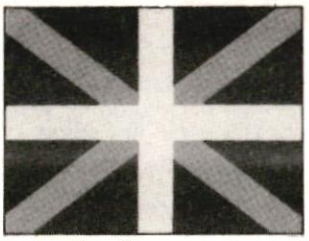
FR3 recevait la responsabilité de faire des émissions en corse, breton, etc... suivant la localisation. Le financement de tout cela est prévu par une majoration du taux de « prélèvement libératoire » sur les obligations. Si on avait attendu une telle mesure pour financer les écoles primaires en français, vous ne liriez pas cet article...

Donc, de bonnes idées, mais un blocage idéologique qui sacralise « le long processus d'unification territoriale, parachevée par la Révolution de 1789 », seul argument pour refuser la notion de « peuples de l'État français ». L'empire russe et l'État espagnol ont aussi connu ces longs processus d'unification sans que cela empêche d'y reconnaître ultérieurement les nationalistes qui les composent (1). La nation unique serait donc l'œuvre de la Révolution et de ses élections truquées (10 % de votants en 1792, députés désignés d'avance par la bourgeoisie) ? C'est reconnaître un bien grand pouvoir aux robins de 1789-1815, que de les laisser effacer les peuples de l'État français...

J.J.M.

(1) A l'opposé, des États récents (Italie, Allemagne) ne sont pas pluri-nationaux, excepté aux frontières.

Peuples du Monde



Liberté d'expression baillonnée en Euskadi

Le numéro 58 d' « Euskadi-Information » de décembre 1988 se réduit à une simple feuille. Ce numéro, publié dix ans après le rejet de la Constitution espagnole par les Basques, devait être un numéro spécial dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, avec une contribution d'Eva Forest ; il devait aussi comporter des informations « habituelles » sur la répression, les cas de torture en Euskadi, les agressions parapolicières, la situation des prisonniers politiques basques.

Mais la gendarmerie française a en décidé autrement : le 12 décembre, venue perquisitionner (à la suite de quelle décision de justice ?) au domicile du claviste de la revue, elle a emporté disquettes, appareil, articles pour les envoyer à Paris.

Après la rétention et l'interdiction du livre « Euskadi Guduan », c'est un nouveau coup porté à la liberté d'expression. Il n'est même plus besoin de passer les Pyrénées, pour que la vérité célébrée par Mitterrand au Palais de Chaillot, se trouve déniée en Euskadi par les agents de l'Etat français. D'ailleurs au moment où était célébré à Paris l'anniversaire de la Déclaration de 1948, les principes étaient niés dans les faits par l'extradiction vers l'Espagne de deux réfugiés politiques basques.

Nous exprimons tout notre soutien aux camarades basques d' « Euskadi-Information » et protestons contre cette saisie.

Un enseignant français condamné en Espagne

à 6 ans de prison pour présomption d'intention

Le 6 juillet 1987, Jean-Philippe Casabonne, jeune enseignant de Bordeaux, a été arrêté en Espagne, à Torremolinos près de Malaga. Gardé au secret en garde à vue pendant cinq jours, il a pu être l'objet de pressions. Il a été inculpé de « collaboration avec bande armée ». Après dix-sept mois de détention provisoire, sans avoir été entendu par un juge d'instruction, il a été jugé le 9 décembre dernier (le procès devait avoir lieu le 1er décembre, mais a été renvoyé alors que de nombreux observateurs s'étaient déplacés à Madrid) ; le 21 décembre, l'Audiencia nacional, tribunal sans jury populaire, jugeant les prisonniers basques de façon expéditive, l'a condamné à six ans de prison ; l'avocat français n'a pu s'exprimer pendant le procès.

Que s'est-il passé ? A l'université de Bordeaux, J.-Ph. Casabonne a donné à deux Espagnols, rencontrés en compagnie d'un réfugié basque espagnol qu'il connaissait, l'adresse de la maison qu'il avait louée pour ses vacances à Torremolinos, en les invitant à venir le voir. Ces deux personnes jugées en même temps que lui, considérées comme membres de l'ETA ont été condamnées à 27 ans et demi de prison. Mais ce qu'il faut savoir c'est qu'elles ne sont en fait jamais venues voir J.-Ph. Casabonne. Celui-ci est en fait condamné pour avoir eu **l'intention** d'héberger deux personnes dont il ne connaissait ni les opinions, ni les activités.

Ce n'est pas tout. Les autorités françaises n'ont apparemment pas fait preuve d'une activité débordante. Le consulat de France à Madrid aurait même conseillé à J.-Ph. Casabonne d'avouer son appartenance à l'ETA, qu'il a toujours niée : cela afin de pouvoir être acquitté en tant que terroriste repenti.

D'autre part dans un article du « Monde », un journaliste du nom de Philippe Boggio (cela vous rappellera peut-être quelque chose (1), parle d' « audience toute diplomatique » (la sentence ne l'est pas en tout cas !) ; n'en déplaise à M. Boggio, le tribunal espagnol n'a pas tenu sa promesse et a mis douze jours (comme pour les prisonniers de l'ETA) pour rendre sa sentence. Mais M. Boggio écrit dans son article *« Le Français lui-même avait reconnu avoir reçu une somme d'argent d'Inaki »* – (le réfugié qu'il connaissait) – « membre **présumé** d'ETA en exil, pour la location de la villa » et « les policiers français **auraient** retrouvé à son domicile bordelais la lettre d'un etarra assigné à résidence... à une autre militante nationaliste » ; cela pour ajouter ensuite « ces éléments n'ont pas été produits pendant le procès » ; il n'empêche que cela tend à dire que J.-Ph. Casabonne est coupable, qu'il n'y a pas de fumée sans feu, air connu...

Ce n'est en tout cas pas l'impression de ceux qui appellent à intervenir auprès des autorités françaises en faveur de J.-Ph. Casabonne, qui s'est pourvu en cassation

L'an prochain, un Etat palestinien dans les territoires aujourd'hui occupés ?



Photo France-Palestine

Depuis plusieurs années, depuis plusieurs mois, la situation pouvait paraître bloquée pour les Palestiniens. En l'espace de quelques semaines, d'importants progrès ont été effectués et l'espoir d'une solution peut renaître.

La renonciation, le 30 juillet dernier, du roi Hussein de Jordanie à toute prétention sur la Cisjordanie et Gaza, a créé un vide juridique favorable à l'OLP et a accéléré la recherche d'une solution souhaitée par les dirigeants du soulèvement dans les territoires occupés.

Ouvertures palestiniennes

La première étape importante a été la rencontre de Yasser Arafat et du groupe socialiste du Parlement Européen à Strasbourg le 13 septembre. Le dirigeant de l'OLP a, en vain, « tendu la main à son ennemi pour faire la paix avec lui », il a affirmé la reconnaissance des résolutions de l'ONU (dont les résolutions 242 et 338) par l'OLP, et appelé à une conférence internationale sous l'égide de l'ONU.

Réuni à Alger, le Conseil national palestinien a, le 15 novembre, à une importante majorité, approuvé la reconnaissance des résolutions 242 et 338 adoptées comme base d'une conférence internationale de paix, reconnaissant ainsi implicitement l'existence d'Israël et demandant la garantie des droits nationaux du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination. Le CNP a rappelé son rejet du terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat. La déclaration du CNP « modérée, flexible et réaliste » selon Arafat, n'a été considérée par Israël que comme « une manœuvre tactique ». Lors de la réunion d'Alger a également été proclamé un Etat indépendant palestinien, sans base territoriale, mais néanmoins reconnu au 21 novembre par plus de 40 pays dont la Chine et l'Inde.

Après le refus, le 28/11, par les Etats-Unis (en fait par une décision prise par le secrétaire d'Etat Shultz, lui-même), d'accorder un visa de 24 heures à Arafat pour lui permettre de parler devant l'Assemblée générale de l'ONU, refus unanimement désapprouvé, est décidée le 2 décembre une réunion de l'ONU à Genève, entre le 13 et le 15 décembre, pour examiner la question de Palestine. Le 6 décembre, Yasser Arafat rencontre à Stockholm, où il est reçu en chef d'Etat, 5 personnalités juives américaines ; le 7 décembre, le communiqué rédigé à l'issue de la rencontre par les autorités suédoises, déclare que le CNP « accepte l'existence d'Israël en tant qu'Etat dans la région ».

Le 13 décembre, devant l'AG de l'ONU réunie à Genève, Yasser Arafat appelle à une initiative en 3 temps : réunion d'un comité préparatoire à une conférence de paix au Proche-Orient, mise des territoires occupés sous tutelle de l'ONU avec envoi des forces internationales, réunion d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient sur la base des résolutions 242 et 338 ; référence est faite également à la résolution 181 de novembre 1947, adoptant le principe du partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe ; le terrorisme sous toutes ses formes est condamné. Arafat reconnaît « le droit de toutes les parties à exister en paix et en sécurité, y compris l'Etat de Palestine, Israël et leurs voisins », il parle de « paix pour les Palestiniens et les Israéliens ». Le 14 décembre, après avoir estimé que le discours d'Arafat ne « remplissait pas leurs conditions », les USA, à la surprise générale, se déclarent « prêts à un dialogue substantiel avec des représentants de l'OLP », en rupture avec leur position suivie depuis 1975. L'OLP est enfin reconnu comme un interlocuteur valable et, le 16 décembre, la première rencontre a lieu à Tunis, entre l'ambassadeur des USA et des représentants de l'OLP, reconnue par les Américains, comme « franche et constructive ». Le 15 décembre, deux résolutions ont été votées à l'ONU, appelant à la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient et prenant acte de la proclamation de l'Etat palestinien.

Il s'agit là pour l'OLP et pour Arafat, d'immenses succès. Ces initiatives ont un énorme retentissement auprès des Palestiniens, et représentent une victoire et une issue politique à l' « intifada » ; elles créent l'espoir d'un règlement négocié du problème palestinien et ne peuvent que renforcer la détermination de la population des territoires occupés.

L'immobilisme d'Israël

Le gouvernement d'Israël, devant ces ouvertures de l'OLP, fait la sourde oreille. Selon une déclaration d'un porte-parole officiel, après le discours d'Arafat à Genève, « MM. Shamir et Pérès sont tous deux d'accord pour dire que le discours actuel de l'OLP ne justifie pas que nous changions de position à son égard ». En fait, à l'issue d'élections marquées, le 1er novembre, par les progrès des orthodoxes religieux non-sionistes, le maintien de la droite et de l'extrême-droite sioniste (souhaitant la multiplication des implantations de colonies, l'annexion des territoires occupés, et pour certains, le transfert forcé des Palestiniens au-delà du Jourdain), le recul de la gauche modérée (travaillistes acceptant des élections dans les territoires occupés, après le retour au calme, pour désigner des représentants avec qui négocier) et du centre-droit, le progrès relatif des forces de gauche favorables à une négociation, un gouvernement d'union nationale, Likoud-travaillistes, vient d'être péniblement formé un mois et demi après les élections. Mais le tandem Shamir-Pérès n'a aucune solution à proposer, aucune réponse à apporter à l'OLP, si ce n'est le refus d'un débat sur la création d'un Etat palestinien indépendant ; aussi de plus en plus de pays dénoncent l' « immobilisme » d'Israël ; de plus en plus de voix en Israël s'élèvent (y compris parmi les députés travaillistes) contre le refus de toute négociation.

Shamir et Pérès ne veulent pas reconnaître l'OLP, mais lors de la réunion du CNP à Alger, lors du voyage d'Arafat à Genève, les autorités israéliennes ont renforcé leur surveillance par l'armée : n'est-ce pas là admettre de fait l'audience de l'OLP auprès de la population des territoires occupés ?

Shamir et Pérès ne veulent considérer l'OLP que comme une organisation terroriste. Mais qui pratique le terrorisme d'Etat à l'égard de la population palestinienne des territoires occupés ? La répression israélienne a fait en un an d'intifada (du 8-12-1987 au 8-12-1988) 358 morts parmi les Palestiniens, tuant des femmes et des enfants, alors que huit Israéliens ont été tués (après l'attentat à la bouteille incendiaire du 30 octobre qui a entraîné la mort d'une Israélienne et de ses trois enfants, les personnalités nationalistes palestiniennes ont condamné la violence d'où qu'elle vienne et le 31, l'OLP a condamné les violences contre tout civil désarmé, (palestinien ou israélien).

Le 16 décembre encore, quatre jeunes gens ont été tués à Naplouse, lors de l'enterrement d'un jeune Palestinien de 15 ans, mort de ses blessures : comme lors des enterrements à Soweto ! Rabin, ministre travailliste de la Défense, qui n'a pas réussi à mater en deux jours la révolte palestinienne, comme il l'avait promis, a donné l'ordre en octobre dernier à l'armée « d'infliger des blessures, des blessures

devant le Tribunal Suprême espagnol (mais les délais d'examen de ce type d'affaire sont de plusieurs années !). Ne laissons pas Jean-Philippe Casabonne en prison !

(Pour tout renseignement, s'adresser au Comité national pour la libération de J.-Ph. Casabonne, chez Robert Crémieux, 88 rue Martre, 92110 Clichy).

(1) Sinon, reportez-vous au *PB* n° 291 de mars 1988, page 19.

le peuple breton

Mensuel — Edité par les Presses Populaires de Bretagne — B.P. 301 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron, secrétaire : M. François ; trésorier : J. Guégan.

Composition et impression : IMPRAM - 22300 LANNION

REDACTION

Administration, abonnements : BP 301 - 22304 Lannion Cedex.

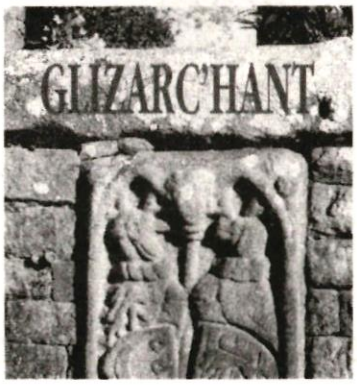
Publicité : au journal.

Directeur de la publication : J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132. Dépôt légal : 1er trimestre 1989.

Livres

« Glizarc'hant » par Fanch Péru



Après « Ur c'huziad avalou douss-trenk », Fanch Péru récidive aux éditions Skol Vreizh, avec un autre ouvrage en langue bretonne : *« Glizarc'hant »*. C'est autour d'une famille de paysans à la croisée de la tradition et du modernisme que Fanch articule ses nouvelles chroniques trégorroises. Les lieux, les personnages sont familiers à ceux qui vivent dans la région de Lannion, plus précisément entre Ploubezre et Confort-Berhet. C'est à peine si le lecteur se rendra compte que quelques noms ont été volontairement modifiés. Tout le monde par exemple reconnaîtra Sandrin Kerspern qui, est-il besoin de le dire, fournit à Fanch ses meilleures informations. Tout le monde aura identifié sans peine le petit café-épicerie de campagne où se racontent toutes les nouvelles du pays.

L'action se déroule à l'époque actuelle. C'est le Trégor d'aujourd'hui qui vit au fil de la plume de Fanch. Comme dans son ouvrage précédent, il décrit tour à tour les joies et les peines de l'existence. Les lignes sur l'amour naissant de deux adolescents sont pleines d'émotion et de poésie. Le plus long chapitre est consacré au pardon – et à son lendemain – qui constitue toujours un temps fort dans la communauté villageoise. Mais bien vite, il faut savoir mettre un terme aux plaisirs, la tête cède le pas aux soucis quotidiens : c'est la lutte pour l'emploi sur la zone industrielle, c'est la bataille des cultivateurs pour le prix du porc, c'est la tempête d'octobre qui ravage bois et forêts... Dans les conversations, l'inquiétude se porte au-delà de nos frontières et voici évoqués la catastrophe de Tchernobyl ou encore le dernier tremblement de terre au Mexique.

Résolument écrivain de son temps, Fanch n'en oublie pas pour autant de faire quelques retours vers le passé. Il fournit au lecteur des renseignements précieux sur l'ancienne société traditionnelle bretonne. Il ne fait pas fi du patrimoine oral légué par les anciens. C'est auprès d'eux qu'il a trouvé ce mélange d'optimisme et de pessimisme qui caractérise si bien l'esprit trégorrois. C'est également sur leurs lèvres qu'il a cueilli toutes ces expressions bretonnes imagées qui fleurissent à chaque coin de page.

Daniel GIRAUDON

Collection « Sterenn » Skol Vreizh 1988. Préface de Y.B. Piriou, 45 F. En vente dans toutes les bonnes librairies ou par correspondance, SV, 6 ru Hir, 29210 Montroulez.

Proche-Orient

(suite)

qui laissent des traces, car les arrestations ne suffisent plus » et depuis deux mois à Gaza, les soldats visent systématiquement le haut du corps ; une unité secrète, du nom de « Cerise », est en fait un « escadron de la mort » opérant en Cisjordanie contre les responsables de l' « intifada ».

Le maintien d'une attitude immobiliste et répressive de la part des autorités israéliennes ne peut mener qu'à une impasse, voire à une catastrophe. Le problème de la Palestine est un problème politique que l'emploi de la force ne peut résoudre. Arafat trouvera-t-il le « de Gaulle » qu'il cherche en Israël ? Il est en tout cas urgent que les propositions palestiniennes soient prises en compte et que soit réunie le plus rapidement possible une conférence internationale de paix au Proche-Orient.

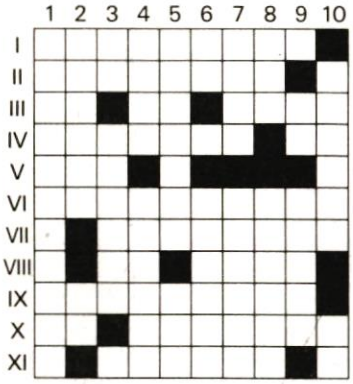
Le premier ministre I. Shamir ne propose pour le moment que des négociations entre Israël et une délégation jordano-palestinienne, sous le parrainage des deux super-puissances, solution rejetée par l'OLP, par la Jordanie et par l'Egypte qui met l'accent sur un dialogue direct entre Israël et l'OLP.

Cependant, un dialogue s'instaure peu à peu, comme le montre la récente rencontre indirecte établie au Sénat entre des députés israéliens et des membres de l'OLP. Gardons l'espoir que la raison l'emporte.

Y.J.

Mots croisés du Peuple Breton

Problème n° 9



VERTICALEMENT

1. Un rameau celtique encore vivace. — 2. Selon la légende, nos saints immigrants lui préfèrent souvent une auge de pierre ; Un peu de tonnerre. — 3. Terminaison bretonne non francisée ; Type d'ornement fréquemment utilisé sur les meubles bretons. — 4. Souvent agrémentée par l'art des sonneurs ; Saint troublé par le muscadet. — 5. Sujet de roman pour le père d'un poète maudit ; Ahès le serait, sous un autre nom. — 6. Dans le tin whistle ; Leurs grincements sont familiers à bien des Bretons. — 7. Un Belge vu par un orientaliste brestois ; Pas assez colorées pour désigner une côte bretonne... — 8. En terre, aussi belle qu'en mer (à une lettre près) ; Non loin de Pen ar Bed. — 9. En Vue ; Patronyme breton ou israélite. — 10. La Bretagne ne veut plus l'être par Paris ; Carrières désaffectées à Ploërmel.

HORIZONTALEMENT

I. Aux portes de l'Enfer froid... ou chaud ! — II. Les Bretons n'apprécient guère de voir son gendre servir le roi de France. — III. Sur les bouteilles de cidre ; Tend à diminuer en Bretagne ; Un marais peu engageant. — IV. Tumuli ; Au cœur d'un évêché. — V. C'est toujours incomplet. — VI. Un Malouin a prouvé qu'on n'y perdait pas nécessairement la faculté de s'exprimer. — VII. Lieu de prière pour Trégorrois rationaliste. — VIII. Lettres de La Gacilly ; Fut inspiré par la légende d'Ys. — IX. Son recteur fréquenta les salles obscures. — X. La moitié d'un ; Chantée après un séjour chez le saint du 4 vertical. — XI. Ana, par exemple.

M. ERWAN

Solution du problème n° 8

Horizontalement :

I. Penmarc'h. — II. Oudon ; Riec. — III. Er ; Merlu. — IV. Tonquédec. — V. Epagneuls. — VI. Sel ; INL ; US. — VII. AOV ; EIMA (amie). — VIII. Erbrée. — IX. SA (Ste Anne). — X. Broëlla (Le Cunff/Maripol). — X. Ives ; Veau. — XI. Ness ; IESIN (Taliesin).

Verticalement :

1. Poétesses. — 2. Europe ; Raie. — 3. N.D. (Naoned) ; NALAB (Balan) ; VS (Victor Ségalen). — 4. MO (émaux) ; QG ; Orbes. — 5. An ; Univers. — 6. Méen ; Eo. — 7. Crédule ; Eve. — 8. Hirel ; Isles. — 9. ELCSUM (muscle) ; Iai. — 10. Ecu ; Salaün.

Les institutions bretonnes en 1789 (2)

par Loeiz Le Bec

Nous pouvons citer quatre points essentiels à la compréhension du conflit qui opposera bientôt cette classe à la bourgeoisie.

a) Aucun impôt ne peut être levé en Bretagne, sans le consentement des Etats ;

b) Les Bretons ne sont justifiables que des tribunaux bretons ;

c) Les bénéfices ecclésiastiques de la province ne peuvent aller qu'à des Bretons ;

d) Aucun changement dans la Constitution bretonne ne peut être opérée sans les Etats.

De cet ensemble législatif, **la noblesse tire un pouvoir et des profits considérables.** Particulièrement la noblesse de robe, de noblesse récente, faisant profession de défendre la Constitution bretonne, base légale de son hégémonie de classe dominante. Car la Constitution, si elle est une exception en France à cette période, ne participe pas des idées d'égalité, concept juridique nouveau à l'époque. Elle ne connait que la liberté, ce qui n'est déjà pas si mal. Mais pas la liberté individuelle chère aux philosophes, uniquement la liberté collective du peuple breton. C'est au nom de ces conceptions encore médiévales mais en cours d'évolution, que les Etats s'opposent continuellement à la Monarchie absolue pendant deux siècles, quand toutes les autres provinces du royaume se couchent devant le Monarque. Le résultat n'est pas négligeable. Les Bretons contribuent amplement à contraindre la Monarchie à évoluer vers une forme encore élémentaire de libéralisme dès le règne de Louis XV. Le royaume devenait de fait, sous ce règne, une sorte de fédération de provinces où les Etats de Bretagne comme le Parlement de Paris, faisaient figure d'avant-garde politique. Car ce royaume, présenté par les historiens et idéologues républicains du siècle suivant, pareil à une société bloquée par l'égoïsme des classes privilégiées, était travaillé souterrainement par différents courants poussant à son évolution, comme toute société vivante. Une démocratie moderne pouvait-elle en sortir, sans passer par une révolution ? C'est l'avis de nombreux historiens actuels. Quoi qu'il en soit, ce royaume était libéral au niveau des collectivités traditionnelles dont il était constitué. Ce qui n'empêchait pas les luttes entre le centre parisien et la périphérie provinciale. Mais en voulant ignorer l'égalité entre les personnes, il s'est suicidé politiquement. Les Républiques qui lui succèdent après 1789 procèdent de façon strictement inverse. Elles sont oppressives sur le plan des communautés tout en tentant d'instaurer l'égalité et la liberté en droit entre les personnes. Ne serait-il pas temps en 1989 de rééquilibrer les choses sur les deux plans ?

Le Bastion

On appelait de ce nom les nombreux nobles bretons venant à Rennes pour les réunions des Etats. Il suffisait en effet d'être noble pour y participer ; d'où le nombre important de gentilshommes investissant la capitale administrative à dates régulières. Plus de deux mille en général. Leur nombre face aux députés des deux autres Ordres, quelques dizaines, leur permettait de dominer les débats, mais pas forcément les votes puisque l'on votait par Ordre : une voix par Ordre. Mais l'inégalité du vote éclatait quand le Tiers-Etat s'opposait aux privilégiés. Il était régulièrement battu à 2 voix : Noblesse et Clergé, contre une : c'est-à-dire la sienne. Cette inégalité entraînait de véritables batailles rangées entre les jeunes gens des deux classes toujours prompts à la violence. Le Bastion désignait de jeunes aristocrates particulièrement brutaux dans l'expression de leurs passions politiques. Ils se comportaient ainsi qu'une véritable milice nobiliaire, l'épée ou le bâton à la main (ici citation de Fréville : *« L'Intendance de Bretagne »*).

Ces militants des intérêts nobiliaires étaient également au premier rang pour la défense des libertés bretonnes dont nous avons analysé plus haut la fonction idéologique. Leurs patriotisme breton était indéniable, même si son expression violente était criticable. Ils faisaient peser une tension permanente sur les débats en menaçant les députés non nobles jusque dans les rues de Rennes dont ils tenaient le haut du pavé. Rossant régulièrement les agents du guet en toute impunité, leur agitation bouillonne laissait entendre à la police royale qu'une insurrection de leur part demeurait possible et justifiait les



Représentation satirique du duc d'Aiguillon. Donne une idée de la vigueur de l'opposition parlementaire à l'intendant (Skol Vreizh, t. 4).

revendications plus modérées des députés des Etats en faveur d'une plus grande autonomie provinciale. Efficaces sur ce terrain, ils prenaient bien entendu leurs ordres dans le groupe le plus décidé des députés nobles des Etats. En dehors de cet activisme irritant, leur rôle politique n'était pas négligeable. Venant de toutes les régions de Bretagne ils maintenaient par leur seule présence bigarrée une image de l'unité de ce pays. C'était un **fait politique extrêmement précieux,** car toute forme d'unité nécessite des images à la fois symboliques et palpables, des lieux ou ces images résident. Ainsi l'unité française s'est construite autour d'une langue qui présente ces deux caractéristiques. Image du peuple qui la parle, elle véhicule des mots et des symboles affirmant son existence et le séparant des autres peuples. Tant il est vrai que, partout, l'unité d'un peuple se fait d'abord contre l'autre, celui qui ne partage pas votre différence culturelle.

L'avantage de la langue est d'être transmissible à tous moments, alors que les rassemblements de nobles bretons, pour réguliers qu'ils fussent, demeuraient épisodiques. Si l'unité nationale de nos voisins a la réalité des forces éternelles, elle le doit à l'usage quotidien d'une langue porteuse de cette unité dont elle est le ciment psychologique et culturel. On comprend mieux quand on découvre cela leur fanatisme linguistique. Mais que l'usage de leur langue diminue et voilà la panique dans la maison France car c'est son unité qui fout le camp. Que le nombre de francophones augmente dans l'Hexagone ou ailleurs et la Grande Nation revit.



Yves Chavagne

Bernard Lambert

30 ans de combat paysan

Tout d'abord, je dois remercier René Martin qui, le mois dernier, dans son article sur la Confédération paysanne, a fait un résumé des combats que livrèrent Bernard Lambert et les forces progressistes paysannes. Ce livre est d'actualité, car il permet de comprendre la genèse de la Confédération paysanne de l'Ouest et ses multiples composantes (Paysans Travailleurs, UDSEA 29, FDSEA 56...).

L'itinéraire de Bernard Lambert, et à travers lui, celui de toute la paysannerie, de la JAC aux premiers de la CPO, est retracé. Que de chemins parcourus ! (tant aux niveaux politique, économique, social et culturel). Est-ce que ce livre n'intéresse que les mordus de l'histoire rurale ? Et bien non, il y a mieux, par la description des problèmes, des débats et des votes qui agitèrent des institutions telles la FRSEAO, l'Interpaysanne, l'auteur nous apporte une preuve irréfutable du caractère breton de la Loire-Atlantique. Sur nombre de problèmes, Bernard Lambert et les siens servent de locomotive aux forces progressistes bretonnes. S'il est plus ou moins bien suivi par les fédérations finistériennes et morbihannaises (plutôt moins que bien, les dirigeants de ces fédérations craignent en le suivant que les contradictions au sein de leur fédération n'aboutissent à des scissions. C'est pourtant ce qui se produira par exemple en 1984 avec la création de l'UDSEA 29. En revanche, les fédérations des autres départements des Pays de Loire, notamment celle de Vendée, se situent nettement à droite, dans l'obédience de la FNSEA. On voit donc la FNSEA et ses fidèles livrer un blocus, une lutte acharnée contre les paysans progressistes bretons.

Ceci se traduira de diverses manières : scission, exclusion, licenciement des animateurs, etc... En 1984, les paysans de l'UDSEA tirèrent les conclusions de tous ces affrontements : « Pas besoin d'un syndicat national pour nous défendre », clamèrent-ils. On est en pleine actualité.

Pour celui qui désire comprendre les divers mouvements sociaux qui se produisent dans l'agriculture bretonne d'aujourd'hui, ce livre est indispensable. Il y a douze ans de cela, Ar Falz avait publié un ouvrage de référence : « L'agriculture en Bretagne, dynamisme ou domination ? ».

Ce livre d'Yves Chavagne est promu à la même destinée. A lire impérativement ! Cette lecture achevée, j'ai eu envie de relire l'ouvrage de Bernard Lambert ! Les paysans dans la lutte des classes !

P.H.

Éditions La Digitale, Quimperlé, 120 F.

Les sans-emploi et la loi

Dans le P.B. de cet été, nous nous sommes entretenus avec Jacques Le Goff, inspecteur du travail, sur son livre publié aux Editions Calligrammes : *« Du silence à la parole »*. Ces mêmes éditions récidivent en publiant les actes d'un colloque qui s'est tenu à Nantes sur le thème : *« Les sans-emploi et la loi »*.

La valeur des actes de ce colloque est très variable : à côté de la faiblesse effarante de Murcier, responsable CFDT qui emploie la langue de bois et n'étaye son discours d'aucun fait, d'aucune preuve, on admirera par contre le travail de Michèle Bordeaux et celui de Lyon-Caen.

I. « La flexibilité économique et la catégorie chômeur », par Robert Salais.

Le chômeur n'existe pas, le chômeur n'est qu'une création de statisticiens. Le chômage c'est une certaine gestion sociale de l'incertain économique. Autrefois aussi existait le sous-emploi, mais les individus, les travailleurs devaient gérer, faire face à ce sous-emploi, en le prévoyant, d'où l'explication des mouvements de saisonniers et toutes les méthodes de flexibilité. Seul relevait du traitement du chômage, donc de l'État, **l'inoccupation imprévisible**. Aujourd'hui, cette même logique existe ! Les TUC, les SIVP, CRA, SRA, etc... ne sont pas chômeurs. Pourtant, dans les faits, ces personnes se considèrent en sous-emploi, à la recherche d'un emploi stable. L'obligation de l'État envers les chômeurs prendra donc la forme d'une politique d'assistance, de charité. Elle prendra aussi la forme d'une politique de criminalisation où le droit pénal viendra renforcer l'arsenal répressif. C'est la vision « classes laborieuses = classes dangereuses ».

Vichy en plein travail (par Michèle Bordeaux)

Vichy a été une période essentielle pour la mise en place de mécanismes administratifs (ex = B4). Ce sont ces mécanismes qui inspirent toujours la technostructure actuelle. La plaie du chômage est l'occasion pour faire accepter un traitement du chômage qui soit en fait un traitement de société ! Le chômage est une occasion de soumettre l'individu à la communauté : à l'entité famille, au corps professionnel, à la Patrie (page 71). On appréciera l'actualité des méthodes de dégonflement statistique, fondées sur des discriminations purement arbitraires.

Le droit au travail (par Lyon-Caen)

J. Le Goff soulignait l'opposition entre le droit du travail et le droit à l'emploi. Le droit au travail débouche sur l'assistance la plus complète. Qu'est-ce que l'assistanat sinon la négation de tout droit, l'arbitraire le plus total, à l'exemple de telle assistance sociale disant : 'vous aurez droit au RMI si vous accomplissez tel acte pour la recherche d'un emploi ; mais elle seule est juge des efforts faits par le chômeur ; le chômeur ne peut opposer aucun droit.

II. Le statut des chômeurs (Rousseau), L'emploi périphérique (Jeannaud) et les inégalités entre sans-emploi (Supiot)

Autrefois, le chômeur était le symétrique du travailleur à temps plein disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée. Par le traitement social du chômage, on assiste à une avalanche de textes juridiques. Ceci a pour conséquence de noyer toute rationalité juridique ; le flou règne. Ces textes nouveaux accentuent les inégalités entre les sans-emploi et les salariés disposant d'un emploi, d'une part, et entre les sans-emploi entre eux, d'autre part. De sujet de droit, le travailleur devient objet de droit, matière à modèles. Ainsi se crée un véritable no man's land entre le chômage et l'emploi stable à durée indéterminée : TUC, SIVP, CRA, etc. On peut se demander si certaines de ces constructions relèvent du droit du travail ou d'un autre droit.

Le chevauchement de ces textes allié à une parcellisation excessive, des mesures de traitement social aboutissent à détruire toute norme. Or, qu'est-ce qu'un texte juridique, sinon une norme ? Nous nous retrouvons donc dans le domaine du non-droit, de l'assistance (voir la tribune de J. Guégan : « Une drogue qui dure ! La charité », PB janvier 88). Voilà une autre illustration de la déstabilisation du collectif dont parlait J. Le Goff (PB 295). Cette politique a été menée par la droite et par la gauche.

Hervé PERSON

« Les sans-emploi et la loi », Actes du Colloque de Nantes, juin 1987, Editions Calligrammes.

Bulletin Cridev : L'Afrique du Sud

« Le centre rennais d'information pour le développement de la libération des peuples » consacre son dernier bulletin à l'Afrique du Sud, qui combine réformes positives et répression. Le syndicalisme, la bataille pour le pouvoir au Natal, la crise des bantoustants, les divisions chez les blancs, l'existence d'un patronat progressiste.

Des tableaux, des chiffres rendent le dossier précis (15 F, 41 av. Janvier, Rennes).



SELAOUIT — DISQUES

KANERIEN HA SONERIEN BRO DREGER : Chanteurs et sonneurs en Trégor. (Coproduction DASTUM, Centre culturel breton de Lannion).

Depuis sa création, Dastum travaille à la préservation et à la promotion de la musique des terroirs bretons. Essentiellement sous la forme de collectages dont l'association édite les enregistrements. Mais aussi en aidant des jeunes groupes qui s'investissent dans la recherche musicale et le renouvellement du répertoire traditionnel.

C'est pour répondre à ce double souci que Dastum coproduit, avec le Centre culturel breton de Lannion, une cassette (1) consacrée aux « Chanteurs et sonneurs en Trégor », dont le but est « de présenter la musique traditionnelle telle qu'elle est pratiquée dans le Trégor actuellement ». On y trouve soit des airs traditionnels, soit des compositions récentes.

Qui a dit que le folk était mort ? Comme le fait remarquer le journal « Le Trégor », la moyenne d'âge des interprètes qui jouent sur cette cassette ne dépasse pas 30 ans.

Difficile de tous les citer. Essayons quand même...

Il y a Gildas Moal et Gilles Le Hart, qui joue également dans le groupe Strobinell, il y a Ifig Troadeg qui présente, a capella, une très belle gwerz, « An Dezertour », et Lassudrie-Durteste pour un avant-deux du Trégor. Il y a les frères Le Bras, « des jeunes qui montent », Castel et Gorju pour une mélodie, Claude Lintanf, avec « Ar Chaseer Beuzet », Ribaut et Chaplain, qui sonnent des marches, Le Feon et Michel pour une suite plinn, Pierre Boyer à l'accordéon diatonique et Philippe Guignard au violon pour « Les Cerfs Volants », une valse signée Yann Dour, et enfin Fanch Periou et Guirec Connan, un pilier du groupe Kornechifed.

Tous sont bien connus et appréciés des amateurs de festou-noz dans la région et témoignent de la vitalité de la tradition musicale dans le Trégor.

KAN 2 : « Kan ar Bobl Duod 1988 » (produit par Radio Kreiz Breizh - niv 101).

Quittons le Trégor pour rejoindre Duault où ont lieu chaque année les éliminatoires du Kan Ar Bobl pour le Centre Bretagne, avant la grande finale de Lorient.



C'est précisément du Kan Ar Bobl qu'il s'agit avec « Kan 2 » une cassette enregistrée tout au long des « sélections » de 1988, la deuxième produite par Radio Kreiz Breizh, une radio locale de qualité, installée près de Callac.

En changeant de pays, on change de répertoire. A côté des nombreuses gwerziou et mélodies, les plinns, gavottes et fisels occupent donc une bonne place.

Impossible de nommer, une fois encore, tous les participants. Au risque de me faire des ennemis, je me contenterai de signaler, à l'attention des chers z'auditeurs la présence de Bastard (père et fils), celle d'Annie Ébrel, celle aussi d'Anne Auffret et de sa harpe celtique, mais les prestations de qualité sont nombreuses. L'initiative de RKB est intéressante. Vous pouvez la soutenir en commandant la cassette (2) pour la modique somme de 80 F. A noter que la reproduction de couverture est due au pinceau de Fanch Vidament, peintre regretté du Centre-Bretagne.

« DOUARNENEZ 88 - LES MUSIQUES DE LA FÊTE » : (Éditions Le Chasse Marée, SCM 012).

Après le Centre Bretagne, on met le cap sur Douarnenez, haut lieu de la tradition maritime bretonne.

Souvenez-vous. C'était l'été dernier, au week-end du 15 août : des centaines de voiliers, du plus gros quatre-mâts à la plus petite barcasse, des dizaines de milliers de voitures (et des embouteillages monstres !), plus de 200.000 visiteurs-spectateurs-acteurs, se rassemblaient à l'extrême pointe de la Bretagne pour l'une des plus grandes fêtes maritimes jamais organisées, Douarnenez 88.



Les participants ? Manigance du Québec, Liereliet des Pays-Bas, Calicanto d'Italie, les Irlandais Killera et Andy Irvine, ancien de Planxty. Et surtout Stan Hugill, un fabuleux chanteur de shanties de Grande-Bretagne. Quatre-vingts ans mais quelle pêche pour entonner « John Kanaka ! ». Et aussi bien sûr les « locaux », Djiboudjep et Cabestan, toujours aussi en forme.

« Les musiques de la fête ? ». Une cassette-souvenir pour tous ceux qui ont eu la chance de participer à Douarnenez 88. Une petite compensation pour tous les autres...

Qui dit fête dit musique, bien sûr, et qui dit fête maritime dit « chants de marins ». Ce sont près de 700 musiciens qui se retrouveront sur les quais, à la criée, dans les bistrots, sur les ponts des bateaux et partout dans les rues de Douarnenez.

La cassette que publie aujourd'hui la SCOP du Chasse-Marée est un peu la « vitrine sonore » de ce qui fut autant un événement musical qu'un événement maritime. Jugez-en : près de 30 groupes, travaillant essentiellement sur la tradition musicale maritime, ont participé à ces quatre jours (et quatre nuits) de fête. Faute de place, tous ne figurent pas sur l'enregistrement. Nous en avons quand même droit pour 67 minutes (cassette longue durée).

« Douarnenez 88 - Les musiques de la fête », c'est comme son titre l'indique, un fidèle reflet de l'ambiance « chaude » qu'a connue Douarnenez du 12 au 15 août en même temps qu'une démonstration de la diversité des cultures maritimes européennes.

Pierre MORVAN

(1) A commander à DASTUM, BP 164, 22604 Loudéac Cedex.
(2) A commander à RKB, Saint-Nicodème, 22160 Callac.
(3) Disponible au Chasse Marée, BP 159, 29171 Douarnenez.

EN TOUTE LIBERTÉ

Centre Bretagne : veut-on faire de cette région un désert ?

En ce début d'année, nous retrouvons le Finistère avec ses problèmes.

Au niveau de l'Éducation nationale, la suppression de postes et la diminution d'heures d'enseignement, et je sais qu'il ne faut pas jeter la pierre à l'inspecteur d'académie, qui est obligé de répartir les heures par collèges selon les directives qui lui sont dictées.

Cette répartition ne peut être acceptée, surtout dans le Centre Finistère. Tout le monde se complaît à dire que cette région doit être aidée. Mais on fait l'inverse, diminuer les postes et les heures ont pour effet de pénaliser nos enfants ; pour ma part, j'estime qu'un enfant rural a le même droit à la qualité d'enseignement qu'un enfant de la ville.

L'échéance de 1992 est importante. Le ministre de l'Éducation nationale parle d'amener au bac le maximum d'enfants. Ce n'est pas en supprimant les professeurs et en réduisant le nombre d'enseignements qu'on y arrivera.

D'un autre côté, je prends l'exemple d'Huelgoat : on veut supprimer au niveau de la maison de retraite le service long séjour, ce qui aura pour effet de diminuer le personnel et la qualité du service. C'est encore une décision du ministère des Affaires sociales.

C'est encore un coup bas porté au Centre Finistère, après la fermeture de la centrale de Brennilis.

C'est pourquoi la population manifeste son mécontentement. Veut-on faire de cette région un désert ?

Au niveau de la forêt, les propriétaires forestiers sont inquiets. Suite aux



dégâts de la tempête, la plupart d'entre eux se demandent s'ils reboiseront un jour, ou s'il ne serait pas préférable de laisser le bois pourrir sur place ? Ils souhaitent une aide rapide des pouvoirs publics.

Pour notre Assemblée départementale, il est urgent que nous définissions une politique forestière.

On pourrait inciter les propriétaires à se regrouper ; les aider au reboisement, au suivi de leurs plantations et les favoriser au niveau fiscal. Ceci permettrait l'utilisation d'une partie des terres en friches.

Bien entendu, cette réflexion doit être menée en concertation avec les agriculteurs afin de ne pas autoriser à reboiser n'importe où.

J'insiste une nouvelle fois sur la rapidité de former des jeunes bûcherons. Il faut informer la maximum de jeunes. Il semblerait que les agences pour l'emploi n'aient pas tous les renseignement voulus.

Daniel CREOFF
Conseiller général
du canton d'Huelgoat
Maire de Berrien

L'écologie à Plancoët (22)

Cher lecteur,

Vous qui regardez cet autocollant, pour lutter contre la pollution, écrivez-moi, cela me fera plaisir et pourquoi pas un rendez-vous ?

B.J. Mouvement Écologique, 1 rue Velleda, 22130 Plancoët.

Avec mes sincères félicitations, votre journal m'aide, comme aucun autre, à comprendre notre pays.

Mikaël - Rennes

MOUVEMENT ECOLOGIQUE
PLANCOETIN

Courrier

Enrichissant et ouvert

En renouvelant mon abonnement au P.B., je voudrais vous exprimer le réconfort, l'attachement à nos racines, la prise de conscience, le goût pour la lutte quotidienne que celui-ci entretient en nous, lecteurs. La Bretagne dans l'Europe future, la Loire-Atlantique dans la région Bretagne, la solidarité avec les peuples opprimés, kanaks, corses, basques, etc... l'emploi dans notre pays... autant de sujets qui me préoccupent. Mais il est très dur quand son emploi est menacé (navale) d'appuyer financièrement des réalisations, des projets comme il y en a beaucoup actuellement.

Le P.B. est très enrichissant, son contenu, ouvert, ne peut que faire avancer cette lutte pour la vie et la reconnaissance du peuple breton.

Sincères salutations.

A.R.
Loire-Atlantique

La bouffée d'air salé

Je viens de lire votre numéro de mai 1988. Votre manière de présenter les nouvelles sur la Bretagne m'intéresse, un éclairage différent des autres moyens médiatiques.

Je suis originaire de la ville d'Étel sur la côte sud de la Bretagne. Comme beaucoup de Bretons, je ne suis pas assez au pays, votre revue me semble au premier abord la bouffée d'air salé que j'attends. Kenavo !

Y.C. Région parisienne

Hagège : complément

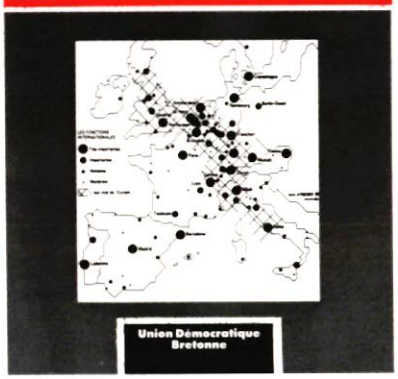
Dans le numéro de septembre du PB, *le Professor Hagège réfère à la Bretagne du Moyen-âge comme étant un apanage (sous-entendu « du Royaume de France »). Ça correspond peut-être à la thèse officielle qu'ont soutenue mordicus les légistes français du temps, mais ce n'est pas la position bretonne. Un apanage voudrait dire que la Bretagne aurait fait partie du royaume de France à ses débuts et que les rois (et ducs) de Bretagne n'auraient tenu leur autorité que par délégation de pouvoirs par les rois de France. Ce n'était pas le cas, comme le démontrent les prérogatives des ducs, le fait qu'ils n'étaient astreints qu'à l'hommage simple (debout, expression d'une alliance) et qu'ils portaient une couronne fermée. Je crois qu'il importe de préciser que notre pays n'était pas un fief de la couronne de France.*

A. HEUSAFF

JANVIER 89...


QU'EST-CE QUI SE PASSE? QUELQU'UN A LANCÉ DES BOULES PUANTES?...
AFRIQUE du SUD
CONFÉRENCE SUR LES ARMES CHIMIQUES
POURQUOI VOULEZ-VOUS QUE JE SOIS CONVOQUÉE À LA CONFÉRENCE SUR LES ARMES CHIMIQUES?...
RIKA ZARAÏ
ORDRE des PHARMACIENS
ARRESTATION DU N°1 DE L'E.T.A.
ÇA, C'EST ÇA, LES "NOUVELLES SOLIDARITÉS"?...
ETA SOEUR!
1789
BICENTENAIRE de L'ABOLITION des PRIVILÈGES
1989
COB
TITRE
TITRE
ROGER-PATRICE PELAT?... UN VIEUX COPAIN DE CAPTIVITÉ QUI M'A INITIÉ À LA VIE DU STALAG...
VOUS AVEZ DIT: "INITIÉ"?...
COB
ROGER-PATRICE PELAT, QUE PENSEZ-VOUS DE CE TABLEAU DE DALI?
ÉSOTÉRIQUE! UN "DALI D'INITIÉS"!
PÉCHEUR

Quelle place pour la Bretagne dans le Marché unique européen ?



Les presses populaires de Bretagne viennent de publier un 2e « cahier du Peuple Breton ». Le 1er, aujourd'hui épuisé, était paru à la fin 1982 et était consacré à l'agriculture bretonne. Ce second cahier est d'actualité : « *Quelle place pour la Bretagne dans le Marché unique européen ?* ».

La situation actuelle de la Bretagne au sein de l'État français et de l'Europe est étudiée avant les enjeux, les dangers et les voies possibles pour espérer un développement de la Bretagne dans le cadre européen.

Brochure : 21 × 29,7, bicolore : 21 × 29,7, œuvre du secteur « Études et Réflexion » de l'UDB. 20 F (à commander à PPB, BP 301, 22304 Lannion Cedex).

Encore un mois ! Pour tout nouvel abonné

Un cadeau original

Une magnifique pendulette à quartz « Le Peuple Breton-Pobl Vreizh », qui sera expédiée dans la semaine suivant l'abonnement.

Les autres lecteurs peuvent se la procurer au prix de 40 F franco, au PB-PV.



HISTOIRE

La Révolution et les Bretons

élans et déceptions



J.-C. Cassard, L. Le Bec, J.-J. Monnier.

"Les Cahiers du peuple breton" n° 3
Presses Populaires de Bretagne

Comment les Bretons ont-ils participé à la Révolution ?. Comment la Révolution s'est-elle retournée contre eux ?

Ce 3e cahier du *Peuple Breton*, réalisé par un groupe d'historiens bretons, présente de façon **précise** et **accessible** la situation de la Bretagne en 1788, les événements de 1789-99 et leurs retentissements en Bretagne. Il fait un **bilan** de la période révolutionnaire pour la Bretagne et de ses **conséquences** jusqu'à nos jours. Enfin, une **réflexion** sur les « principes de 1789 » nous propose une lecture d'événements qui ont conduit à la disparition de la Bretagne en tant qu'entité politique reconnue et qui ont largement modelé la Bretagne d'aujourd'hui. La question « que faut-il faire maintenant ? » n'est pas éludée.

Un cahier 21 x 29,7, à couverture couleurs, avec des documents originaux et 3 cartes. 20 F franco, à commander au journal.

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque).
- ☐ « Quelle place pour la Bretagne dans le marché unique européen ? », 20 F.
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F
- ☐ « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- ☐ « Bretagne et grand Ouest », P.Y. Le Rhun. (La Loire-Atlantique est, économiquement, bretonne), 62,40 F.
- ☐ « Ces îles qu'on dit françaises », (Corse, Kanaky, Guadeloupe). Dossier, 115 F.

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à PB, BP 301, 22304 Lannion Cedex)